



Assemblée Générale 2017

Houlgate

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE – HOULGATE

SAMEDI 01 JUILLET 2017

Pointage des clubs et vérification des pouvoirs (arrêté au 01/06/2017)

CALVADOS

Ligue	Comité	n° club	Nom du Club	LIC Non Validées	LIC Validées	Nb. voix
Basse-Normandie	Calvados	0140008	AS COLLEGE VARIGNON		6	1
Basse-Normandie	Calvados	0140009	ALAS GANIL VOLLEY-BALL		20	2
Basse-Normandie	Calvados	0140015	ASSOCIATION SPORTIVE EPRON	12		
Basse-Normandie	Calvados	0140016	AS SPORT ET LOISIRS ANISY		12	2
Basse-Normandie	Calvados	0140018	AS COLLEGE PASTEUR DE CAEN		4	1
Basse-Normandie	Calvados	0140019	AS COLLEGE HENRI BRUNET		6	1
Basse-Normandie	Calvados	0140020	AS COLLEGE NELSON MANDELA		4	1
Basse-Normandie	Calvados	0140021	AS DU COLLEGE LANGEVIN WALLON		30	3
Basse-Normandie	Calvados	0143274	AVANT-GARDE CAENNAISE		46	3
Basse-Normandie	Calvados	0144232	AVANT-GARDE DEAUVILLE		15	2
Basse-Normandie	Calvados	0146047	CERCLE SPORTIF DE BAYEUX		22	2
Basse-Normandie	Calvados	0146304	AC CITROEN CORMELLES		13	2
Basse-Normandie	Calvados	0146341	VOLLEY CLUB HEROUVILLE		76	5
Basse-Normandie	Calvados	0146853	ASPTT DE CAEN		111	7
Basse-Normandie	Calvados	0148294	LUC VOLLEY CLUB		97	6
Basse-Normandie	Calvados	0148994	ELAN SPORTIF DE CARPIQUET	2	91	6
Basse-Normandie	Calvados	0149355	V.B.C. ATHLETIQUE LEXOVIEN	2	53	4
Basse-Normandie	Calvados	0149419	CAEN VOLLEY-BALL	6	165	9

Total : 57 voix

EURE

Ligue	Comité	n° club	Nom du Club	LIC Non Validées	LIC Validées	Nb. voix
Haute-Normandie	Eure	0270004	VOLLEY-BALL D'IVRY		42	3
Haute-Normandie	Eure	0270011	VOLLEY VERNON/ST MARCEL		86	5
Haute-Normandie	Eure	0270014	AS COLLEGE FERDINAND BUISSON		21	2
Haute-Normandie	Eure	0270019	LOUVIERS VOLLEY-BALL		73	5
Haute-Normandie	Eure	0270020	ARCHE VOLLEY-BALL		104	6
Haute-Normandie	Eure	0270023	AS DU LYCEE LES FONTENELLES		23	2
Haute-Normandie	Eure	0270025	VALLEE DE L'ANDELLE VOLLEY-BALL		3	1
Haute-Normandie	Eure	0270027	AS COLLEGE VICTOR HUGO		5	1
Haute-Normandie	Eure	0275069	AM LAIQUE DE LA MADELEINE			
Haute-Normandie	Eure	0275585	SPORTING CLUB DE BERNAY		60	4
Haute-Normandie	Eure	0276685	ENTENTE GISORSIENNE		51	4
Haute-Normandie	Eure	0278000	STADE VERNOLIEN			
Haute-Normandie	Eure	0279410	GASNY OMNISPORTS 91		21	2
Haute-Normandie	Eure	0279428	EVREUX VOLLEY-BALL		180	9
Haute-Normandie	Eure	0279614	PACY SUR EURE VOLLEY BALL		75	5
Haute-Normandie	Eure	0279735	VOLLEY-BALL GAILLON AUBEVOYE		94	6
Haute-Normandie	Eure	0279887	NEUBOURG VOLLEY-BALL		44	3

Total : 58 voix

MANCHE

Ligue	Comité	n° club	Nom du Club	LIC Non Validées	LIC Validées	Nb. voix
Basse-Normandie	Manche	0503285	AS COLLEGE TANCREDE DE HAUTEVILLE			
Basse-Normandie	Manche	0503286	AS COLLEGE JACQUES PREVERT		5	1
Basse-Normandie	Manche	0503287	AS LYCEE CHARLES FRANCOIS LEBRUN		1	
Basse-Normandie	Manche	0503818	VOLLEY-BALL DES GREVES		56	4
Basse-Normandie	Manche	0503820	AS HAINNEVILLE VOLLEY		32	3
Basse-Normandie	Manche	0504481	SAINT-LO VOLLEY		80	5
Basse-Normandie	Manche	0505985	SPORTING CLUB COUTANCAIS		128	7
Basse-Normandie	Manche	0506092	CLUB LOISIR TOURLAVILLE		53	4
Basse-Normandie	Manche	0508381	ASPL GRANVILLE		19	2
Basse-Normandie	Manche	0509104	UNION SPORTIVE ST-VAASTAISE	2		

Total : 26 voix

ORNE

Ligue	Comité	n° club	Nom du Club	LIC Non Validées	LIC Validées	Nb. voix
Basse-Normandie	Orne	0616179	CLUB SPORTIF FERTE MACE		75	5
Basse-Normandie	Orne	0616854	VBC FLERIEN		77	5
Basse-Normandie	Orne	0617478	UNION SPORTIVE MORTAGNAISE			
Basse-Normandie	Orne	0618473	PATRONAGE LAIQUE D'ARGENTAN		74	5
Basse-Normandie	Orne	0619616	CONTRES ET SMATCHS ALENCONNAIS		67	4

Total : 19 voix

SEINE MARITIME

Ligue	Comité	n° club	Nom du Club	LIC Non Validées	LIC Validées	Nb. voix
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761487	VB ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME		61	4
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761497	AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76	3	171	9
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761506	BALEZ O VOLLEY		54	4
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761508	CANTELEU MAROMME VOLLEY-BALL		115	7
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761509	LE HAVRE ESTUAIRE VOLLEY-BALL		140	8
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0761510	LYCEE ANDRE MAUROIS		1	
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0763551	DIEPPE UNIVERSITE CLUB	1	62	4
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0765200	ASPTT ROUEN MSA VB		197	9
Haute-Normandie	Seine-Maritime	0768325	CO REGION ELBEUVIENNE		72	5

Total : 50 voix

Total des voix : 210 voix

Ordre du jour

1. Restitution des ateliers thématiques ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
3. Présentation et approbation du rapport d'activités ;
4. Adoption des modifications des statuts et du règlement intérieur ;
5. Remise des récompenses 2016/2017 ;
6. Les propositions 2017/2018 ;
 - Vote des tarifs et budget 2017/2018 ;
 - Les propositions sportives
 - Les propositions techniques
 - Les propositions de l'arbitrage
7. Elections : 2 postes de délégués suppléants à la FFVB et 2 postes de membre du Comité Directeur de la ligue de Normandie sont à pourvoir ;
8. Questions diverses.

RESTITUTION DES ATELIERS THEMATIQUES



LES ATELIERS THEMATIQUES

Ces ateliers vont ont été proposés ce matin afin de vous associer à ce qui constituent des enjeux importants pour le volley-ball en Normandie. Nous espérons qu'ils ont été riches en échanges d'idées et de propositions.

Les animateurs sont invités à nous donner leurs impressions et à nous en restituer l'essentiel. Des comptes-rendus écrits vous parviendront ultérieurement.

Quelle organisation de niveau national/international en Normandie en 2018 ?

Animateur : Philippe Dauchel
Secrétaire de séance : Nicole Malhadas

La Normandie a déjà accueilli et organisé les Volleyades, la Ligue Mondiale, des finales de Coupe de France de jeunes, et des compétitions internationales de volley féminin. Quelles sont les compétitions nationales ou internationales qui pourraient le mieux faire la promotion de la marque NORMANDIE, tout en associant et en émulant les licencié(e)s des clubs Normands ?

Un pôle en Normandie ? Enjeux et modalités ?

Animateur : Arnaud Bessat
Secrétaire de séance : Guillaume Durand

Un centre permanent d'entraînement de type pôle espoir peut il devenir un outil d'animation et de développement du territoire, au service des clubs ? Comment développer les sections sportives de collèges pour augmenter le nombre de pratiquants en club ?

Les formules sportives jeunes en Normandie

Animateur : Nicolas Pissot
Secrétaire de séance : Po Chua Yang

Un enjeu majeur de développement est de pouvoir proposer une offre de pratique adaptée à tout nouveau pratiquant de moins de 20 ans. Comment les formules sportives jeunes peuvent elles être adaptées pour accueillir un nouveau pratiquant à tout moment de l'année (et pas uniquement au mois de septembre) ? Comment peut on adapter les formules sportives pour assurer un progrès constant des jeunes, quel que soit leur niveau de jeu, et le nombre d'années de pratique ?

Quelles formules sportives proposées aux loisirs ?

Animateur : Ludovic Guiot
Secrétaire de séance : Simon Picantin

Comment adapter les offres de pratique vers les adultes actifs, qui refusent les contraintes et cumulent différentes activités de loisir, mais qui aimeraient pratiquer un volley-ball ou un beach-volley attrayant ?

PROCES VERBAL AG MARS 2017



**PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE LIGUE NORMANDIE DE VOLLEY BALL
DU 25 MARS 2017
A CAEN**

Début : 09h00

Clubs présents : ALAS Ganil, ASL Anisy, AG Caennaise, VC Hérouville, ASPTT de Caen, Luc VC, ES Carpiquet, VBCA Lexovien, Caen VB, Arche V, Louviers VB, SC Bernay, Entente Gisorsienne, Pacy Sur Eure VB, AS Hainneville VB, Saint Lô V, SC Coutançais, CL Tourlaville, CS Ferté Macé, VBC Flers, PL Argentan, VB Isneauville Bois-Guillaume, Agglo Sud VB 76, Balez O Volley, Le Havre Estuaire VB, CO Région Elbeuvienne

Clubs représentés : AS Collège Henri Brunet, Gasny Omnisports 91, AS Collège Ferdinand Buisson, AS Lycée les Fontenelles, Vallée de l'Andelle VB, AS Collège Victor Hugo, VB d'Ivry, VB Gaillon Aubevoye, VB des Grèves, AS Collège Jacques Prévert, CS Alençon, ASPTT Rouen MSA VB

Clubs absents : AS Epron, AG Deauville, CS Bayeux, AC Citroen Cormelles, AS Collège Varignon, AS Collège Nelson Mandela, AS Collège Langevin Wallon, AS Collège Pasteur, Volley Vernon St Marcel, AM Laïque de la Madelaine, Stade Vernolien, Evreux VB, Neubourg VB, AS Collège Tancrède de Hauteville, AS Lycée Charles François Lebrun, ASPL Granville, US Saint Vaastaise, US Mortagnaise, Canteleu Maromme VB, Lycée André Maurois, Dieppe Université Club

Pour les membres du comité directeur

Présent(e)s : Hassan ALAOUI HASSINI, Anne CHARRIERAS, Eric BALLE, David DELBARRE, Patrick LAMOTHE, Pierrick LE BALC'H, Ludovic GUIOT, Véronique LAMBERTZ, Marc LE MARCHANT DE TRIGON, Nicolas PISSOT, Gaëlle RAMARQUES, Maryse UMHAUER, Nathalie VALLOGNES, Rodolphe JULES (CD14), François DESHAYES (CD27), Danielle FRENEHARD (CD61), Florian BARBEAU (CD76), Frédérique YON (CD50)

Absent(e)s excusé(e)s: Jacques DEMISELLE, David FROMENTIN

Absent : Marc BRUNNENKANT

Ligue de Haute-Normandie : Jean Paul DUBIER (Président)

Assistent : Yves RAS, Po Chua YANG

ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

- Présentation de notre partenaire : Le Crédit Mutuel qui offre à tout licencié, bénévole ou administrateur 40€ dans le cadre d'une ouverture de compte.
- Inversion de l'ordre du jour énoncé par la Présidente : présentation du projet de la technique puis de la sportive et pour finir l'arbitrage.
- Concours du logo énoncé avec les dates limites pour la réception des œuvres.
- Dossier CNDS et présentation de la base du projet associative de la Ligue de Normandie :

1/ Construire une identité partagée via des rassemblements jeunes lors des saisons, un CRE unique, des formations pour tous et une communication partagée.

2/ Avoir une base financière stable et prolongée.

3/ Assurer la formation des jeunes, des arbitres avec les Comités Départementaux.

4/ Garantir des formules sportives afin d'accueillir de nouveaux participants (loisirs).

5/ Accompagner les CD et clubs dans la professionnalisation et s'ouvrir à de nouvelles pratiques. L'organisation d'un événement majeur pour 2018 a été lancée aux membres de l'assemblée.

- AG du 24/06 sera vraisemblablement repoussée au 01/07 suite à l'AG de la FFVB à Nantes les 24 et 25/06.

POINT SUR LA FUSION PAR YVES RAS

La Ligue de Basse Normandie est devenue Ligue de Normandie au 01/01/2017.

La Ligue de Haute Normandie a donc un droit d'exercice jusqu'au 30/06/2017 puisque la date de fusion sera effective au 01/07/2017.

La fusion est donc toujours en cours avec Alain de Fabry.

De nombreuses démarches restent à suivre : publication au JO, notaire, expert comptable.

La validation définitive du traité fusion s'effectuera en Juin.

2000 € non budgétés sont à prévoir pour ce tout dernier processus.

SUBVENTION CNDS

Une seule demande a été faite au nom de la Ligue de Normandie pour faciliter la clôture des comptes avant la fusion.

POLE ESPOIR

FFVB souhaiterait que chaque région se dote d'un pôle de formation pour les jeunes.

Ce projet fut évoqué lors du dépôt de dossier au CNDS qui semblait approuver.

Le projet s'orienterait vers un pôle mixte pour les M15.

Le budget avoisinerait les 200 000€ pour son bon fonctionnement.

La question a donc été posée aux membres de l'assemblée pour le lancement d'une étude de coût pour la création de ce pôle : avis favorable.

Résultat du vote pour l'étude de la création d'un pôle espoir :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Tous les membres présents.

COMMISSION REGIONALE TECHNIQUE

Présentation des différents axes de travail par le président de cette commission Eric Ballé.

Les membres ont pu s'appuyer sur le document envoyé au préalable par la Ligue avant l'AG.

- Projet du CRE : poursuivre les stages M15 et inciter davantage les clubs à présenter à la sélection régionale davantage de M17 pour ainsi développer cette catégorie délaissée faute de participants.
- 2 stages ajoutés sur les grandes vacances en juillet et août aux stages déjà établis lors des petites vacances pour donner une pérennité dans la progression du joueur.
- La Sportive Jeunes est rattachée à la commission technique, le but étant de pouvoir planifier les saisons futures 3 à 4 journées sur des samedis afin de pouvoir convoquer des M15 vus lors de tournois. Les dates seront communiquées lors de notre AG de Juin.
- ETR (Equipe Technique Régionale) ses axes de travail :
 - 1/ Accentuer la professionnalisation
Appel du président de commission aux clubs pour détacher de nouveaux entraîneurs pour étoffer l'ETR.
 - 2/ Mise en place d'une formation d'éducateur de volley-ball en délocalisation dans différents bassins pour en faciliter l'accès. But : Obtenir un support pour les écoles de volley mais aussi permettrait d'avoir des encadrant compétents au sein des clubs.
- Recrutement des jeunes : mise en place d'un maillage entre les clubs, les comités départementaux et la ligue pour la sélection des joueurs pour les stages et établir ainsi une communication partagée. Et obtenir une équipe forte pour les Volleyades.

A la fin de cette présentation, il sera demandé à la commission de définir précisément les objectifs et sa définition du potentiel attendu pour la sélection. (Connaître les bases requises pour intégrer le CRE.) Une fois ces critères définis et présentés aux membres, un vote sera proposé lors de la prochaine AG.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Tout comme pour la commission technique, le document aura été envoyé au préalable par la Ligue à tous les clubs.

4 axes seront le tronc commun de cette sportive :

- Une formule durable
- Un championnat pré-nationale pour préparer les meilleures équipes à l'accession possible en nationale.
- Un championnat régional repartit selon des zones géographiques.
- Un championnat identique pour les Masculins et Féminines pour une attractivité optimale.

1/ Pour les PNM et PNF un championnat linéaire d'une poule de 10 équipes est proposé.

Il sera demandé en fin de saison aux deux ligues les classements afin d'extraire les 5 premiers de l'ex Haute Normandie et les 5 premiers de l'ex Basse Normandie afin de créer le groupe de 10 équipes. Le premier accèdera donc à la N3 et le dernier descendra donc en R1.

2/ Pour la R1M : les équipes de la 6ème à la 15ème ex hauts et ex bas-normands la composeront.

3/ Pour la R1F : toutes les équipes féminines en régionale.

Coupe de Normandie :

- obligatoire et payante pour toutes les équipes.
- Sera répartie sur plusieurs jours à savoir 5 journées.

Questions relatives à l'ensemble de la présentation :

- Suite à la présentation du président de commission sportive la question si le choix de poule s'est posé et il aura été répondu par la négative, toutefois des choix pourront être entendus.
- Que deviendrait le dernier de la régionale = il sera demandé au Cds de bien vouloir participer au développement d'un championnat à l'échelle départementale.
- Question des DAFS, tableau des points mais les DAFS n'ont pas encore définis et seront présentés lors de la prochaine AG. Un groupe de travail va être mis en place pour élaborer des DAFS en adéquation avec la sportive proposée.
- Question des jours de matchs pour les RM ; une possibilité de changement de jour sera possible entre accord des 2 clubs au préalable. Donc jours de matchs retenus : samedis ou dimanches.

Voix : 164 / 205 soit 80%

Vote propositions sportive :

Pour : 120 voix

Contre : 31 voix

Louviers VB, AS Collège Ferdinand Buisson, AS Lycée les Fontenelles, Vallée de l'Andelle VB, Pacy Sur Eure VB, VB d'Ivry, VB Gaillon Aubevoye, Le Havre Estuaire VB,

Abstention : 13 voix

Luc VC, Balez O Volley, CO Région Elbeuvienne,

La proposition sportive est donc adoptée.

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Les différents axes de cette commission :

- la formation des arbitres au sein des clubs : départementaux, fédéraux, juges de ligne et marqueurs.
- La formation de jeunes arbitres.
- Renforcer l'arbitrage au niveau UNSS & FNSU. coupe de France et arbitre jeunes.
- Amendes : leur montant sera fixé lors de la prochaine AG.
- A venir prochainement : la feuille de match électronique (2 à 3 ans).
- Les feuilles de match mal tenues ne seront plus sous le coup d'avertissement mais des sanctions sont à envisager afin d'inciter à un meilleur rendement.
- 8 arbitrages pour 1 arbitre qui serait rattaché officiellement à une équipe ayant pour but une rotation plus fréquente des arbitres et non la pluralité effectuée par la même personne.
- Objectif à long terme est d'avoir plusieurs arbitres par club.

Questions suite à la présentation :

- L'éloignement géographique de certains clubs est un frein au recrutement de nouveaux arbitres = la réponse d'un axe de réflexion afin de répartir au mieux sera fait afin d'adapter les désignations en fonction des kilomètres.
- Les arbitrages en nationale effectués par un arbitre déjà rattaché à une équipe de régionale seront-ils comptabilisés ? Oui.
- En général les arbitres sont aussi joueurs dans les clubs et les quotas imposés poseraient problème = les désignations permettent aux arbitres de pouvoir s'organiser.
- Question du coût des déplacements si plus d'arbitres sur route = les désignations seront faites de façon cohérente.
- Les frais d'arbitrage prévus seront-ils à payer à la ligue ? oui en incluant les marqueurs. Auparavant les clubs se chargeaient de les rémunérer sur le terrain.
- Cas d'absence d'arbitre pour les matchs à domicile en Régionale = possibilité de demander une désignation en amont à la ligue

Vote propositions CRA : moins 15 voix suite au départ de VC Hérouville, Louviers VB, AS Collège Ferdinand Buisson, AS Lycée les Fontenelles, Vallée de l'Andelle VB,
Pour : 84 voix
Contre : 47 voix
AG Caennaise, ES Carpiquet, Caen VB, Arche V, Gasny Omnisports 91, Pacy Sur Eure VB, VB d'Ivry, VB Gaillon Aubevoye, Balez O Volley, CO Région Elbeuvienne,
Abstention : 18 voix
Entente Gisorsienne, AS Collège Victor Hugo, VB Isneauville Bois-Guillaume, ASPTT Rouen MSA VB,

La proposition a été adoptée.

Fin : 13h00

Nathalie VALLOGNES

Présidente

Gaëlle RAMARQUES

Secrétaire générale

RAPPORT D'ACTIVITÉS



RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITES – SAISON 2016/2017

Nous vous présentons un rapport d'activités qui vaut rapport moral. Compte-tenu des problèmes de santé rencontrés en ce moment par Gaëlle Ramarques, notre secrétaire générale, j'en ai assuré la rédaction.

L'activité de la ligue a été cette saison particulière dans la mesure où elle a commencé en tant que ligue de Basse-Normandie et c'est terminé en tant que ligue de Normandie.

Concrètement, les commissions bas-normandes et haut-normandes ont lancé chacune de leur côté la saison. Afin de rendre le meilleur service aux clubs et leurs adhérents, elles ont travaillé de la sorte jusqu'à la fin de la saison. Le travail s'est concentré sur l'organisation et la gestion des championnats jeunes et seniors, sur le suivi et la formation des arbitres, la formation des entraîneurs. La seule singularité vaut pour le Centre Régional d'Entraînement qui pour l'ensemble de la saison a eu un périmètre normand avec comme finalité de proposer des équipes normandes au Volleyades. Le CRE a été géré par la commission technique bas-normande. Vous trouverez ci-dessous les bilans relativement synthétiques de ces travaux. J'en profite pour remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées au sein des commissions haut et bas normandes sans faillir jusqu'à la fin de la saison sportive.

Depuis janvier, le comité directeur normand s'est lui assuré de la bonne marche des travaux liés à la fusion. Je tiens à remercier vivement Yves Ras pour le travail colossal réalisé. Sans lui, les choses auraient été beaucoup plus difficiles car je vous assure que ce travail de fusion des ligues qui doit être assuré par des bénévoles est tout simplement HORS NORMES. Je tiens à souligner l'aide précieuse de la FFVB en ce domaine même si souvent nous avons maudit le service juridique vu la quantité de travail demandé. J'en profite aussi pour souligner le travail important réalisé par Po Chua Yang qui s'est retrouvé seul pour gérer administrativement cette nouvelle instance. Nous nous sommes fait finalement aider par des personnes dont c'est le métier à savoir un expert-comptable pour la partie financière et un avocat pour la partie « employeur ». Si vous avez mis fin à la partie statutaire ce matin, il n'en est rien de la mise en œuvre de l'association « employeuse » pour qui il reste beaucoup de choses à faire avec la nouvelle répartition des missions des salariés et la nécessaire réécriture des contrats de travail pour coller au mieux à notre réalité économique.

Le comité directeur normand s'est également attelé à l'organisation de la prochaine saison. Il vous a proposé dans un premier temps lors de l'AG de mars dernier, une organisation pour les parties sportive, arbitrage et technique. Dans un second temps, il a mis en œuvre les solutions retenues. Vous les découvrirez dans la deuxième partie de la plaquette ainsi que les propositions financières en adéquation avec ces propositions.

Nous espérons que le volley-ball va reprendre sa place centrale dans nos débats et que les soucis organisationnels disparaîtront au plus vite même s'il est probable que la prochaine saison sera une saison de transition car de mise en place.

Nathalie Vallognes

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

CLASSEMENT GENERAL SENIORS HAUTE-NORMANDIE

Classement	Féminin		Classement	Masculin	
1	EVREUX VB 1	LAF	1	CANTELEU M. VB 1	ELITE
2	EVREUX VB 2	N2	2	AGGLO SUD VB 76 1	N3
3	LE HAVRE ESTUAIRE VB 1	N2	3	ASPTT ROUEN MSA VB 1	N3
4	ASPTT ROUEN MSA 1	N3	4	LOUVIERS VB	PN
5	AGGLO SUD VB 76 1	PN	5	LE HAVRE ESTUAIRE VB 1	PN
6	LOUVIERS VB	PN	6	CORE ELBEUF 1	PN
7	EVREUX VB 3	PN	7	ASPTT ROUEN MSA VB 2	PN
8	ASPTT ROUEN MSA 2	PN	8	PACY SUR EURE	PN
9	COR ELBEUF	PN	9	VB GAILLON AUBVOYE	PN
10	SC BERNAY	PN	10	AGGLO SUD VB 76 2	PN
11	AGGLO SUD VB 76 2	R1	11	ASPTT ROUEN MSA VB 3	R1
12	LE HAVRE ESTUAIRE VB 2	R1	12	VB ISNEAUVILLE BG 1	PN
13	ENTENTE GISORS	R1	13	CANTELEU M. VB 2	R1
14	EV VERNON ST MARCEL	R1	14	EV VERNON ST MARCEL	R1
			15	ARCHE VB	R1
			16	LE HAVRE ESTUAIRE VB 2	R1
			17	BALEZ O VOLLEY 1	R1
			18	SC BERNAY	R2
			19	ASPTT ROUEN MSA 4	R2
			20	CORE ELBEUF 2	R2
			21	CANTELEU M. VB 3	R2
			22	DIEPPE UC	DEP
			23	EVREUX VB	DEP
			24	GASNY O 91	DEP
			25	ASPTT ROUEN MSA 5	DEP
			26	AGGLO SUD VB 76	DEP
			27	BALEZ O VOLLEY 2	DEP
			28	VB ISNEAUVILLE BG 2	DEP
			29	CANTELEU M. VB 4	DEP
			30	ENTENTE GISORS	DEP
			31	ASPTT ROUEN MSA 6	DEP

CLASSEMENT GENERAL SENIORS BASSE-NORMANDIE

Classement	Féminin	Niveau	Classement	Masculin	Niveau
1	ASPTT CAEN 1	N2	1	VC HEROUVILLE 1	N2
2	ES CARPIQUET 1	PN	2	SC COUTANCAIS 1	N3
3	SC COUTANCAIS	PN	3	CAEN VOLLEY BALL 1	PN
4	SAINT LO VOLLEY 1	PN	4	VC HEROUVILLE 2	PN
5	AG CAENNAISE	PN	5	SAINT LO VOLLEY	PN
6	ASPTT DE CAEN 2	PN	6	CS ALENCON	PN
7	ASPTT DE CAEN 3	R1	7	CAEN VOLLEY BALL 2	PN
8	AS HAINNEVILLE VB (DAF)	PN	8	CS FERTE MACE	PN
9	VB DES GREVES 1 (DAF)	PN	9	ES CARPIQUET	R1
10	CS ALENCON	PN	10	AS HAINNEVILLE VB (DAF)	PN
11	ES CARPIQUET 2	R1	11	VBC FLERS	PN
12	CAEN VOLLEY BALL	R1	12	SC COUTANCAIS 2	R1
13	CS FERTE MACE	R1	13	CL TOURLAVILLE	R1
14	ASPL GRANVILLE	R1	14	CAEN VB 4	R1
15	SAINT LO VOLLEY 2	R1	15	VB DES GREVES	R1
16	VBC FLERS	R1	16	VC HEROUVILLE 3	R1
17	VB DES GREVES 2	R1	17	CAEN VOLLEY BALL 3	R1
			18	ALAS GANIL 1 (DAF)	R1
			19	CS BAYEUX (DAF)	R1

CLASSEMENT SPORTIF JEUNES HAUTE-NORMANDIE

M20F	M17F	M15F	M13F	M11F
1 BALLEZ O VOLLEY	1 EVREUX VOLLEY BALL	1 CANTELEU MAROMME VB 1	1 EVREUX VB 2	1 EVREUX VB 1
2 ASPTT ROUEN MSA VB	2 EV VERNON ST MARCEL	2 EVREUX VB 3	2 LE HAVRE ESTUAIRE VB 1	2 VB IVRY 1
3 VB ISNEAUVILLE BG	3 ARCHE VB	3 EVREUX VB 1	3 EVREUX VB 1	3 VB IVRY 2
4 COR ELBEUF	4 LE HAVRE ESTUAIRE VB	4 ASPTT ROUEN MSA VB 1	4 AGGLO SUD VB 76	4 ASPTT ROUEN MSA VB 1
5 SC BERNAY	5 CANTELEU MAROMME VB	5 LE HAVRE ESTUAIRE VB 1	5 CANTELEU MAROMME VB	5 EVREUX VB 2
6 LE HAVRE ESTUAIRE VB		6 VB GAILLON AUBEVOYE 1	6 ARCHE VB	6 AGGLO SUD VB 76
7 CANTELEU MAROMME VB		7 EVREUX VB 2	7 COR ELBEUF	7 COR ELBEUF 2
		8 AGGLO SUD VB 76 1	8 ASPTT ROUEN MSA VB	8 ASPTT ROUEN MSA VB 2
		9 CANTELEU MAROMME VB 2	9 DIEPPE UC	9 COR ELBEUF 1
		10 ENTENTE GISORS VB	10 LE HAVRE ESTUAIRE VB 2	
		11 VB GAILLON AUBEVOYE 2	11 PACY SUR EURE VB	
		12 ASPTT ROUEN MSA VB 2		
		13 CANTELEU MAROMME VB 3		
		14 LE HAVRE ESTUAIRE VB 2		
		15 EVREUX VB 4		
		16 PACY SUR EURE VB		
		17 AGGLO SUD VB 76 2		
		18 ASPTT ROUEN MSA VB 3		
M20M	M17M	M15M	M13M	M11M
1 LE HAVRE ESTUAIRE VB	1 EV VERNON ST MARCEL	1 VB GAILLON AUBEVOYE	1 ASPTT ROUEN MSA VB	1 CANTELEU MAROMME VB 2
2 LOUVIERS VB	2 LOUVIERS VB	2 ASPTT ROUEN MSA VB 2	2 ARCHE VB	2 LE HAVRE ESTUAIRE VB 3
3 ASPTT ROUEN MSA VB	3 LE HAVRE ESTUAIRE VB	3 LE HAVRE ESTUAIRE VB 1	3 DIEPPE UC	3 ASPTT ROUEN MSA VB
4 AGGLO SUD VB 76	4 CANTELEU MAROMME VB	4 ASPTT ROUEN MSA VB 1	4 LE HAVRE ESTUAIRE VB	4 ARCHE VB
5 VB GAILLON AUBEVOYE		5 ENTENTE GISORS VB	5 CANTELEU MAROMME VB	5 LE HAVRE ESTUAIRE VB 2
		6 SC BERNAY	6 EVREUX VB	6 EVREUX VB
		7 AGGLO SUD VB 76	7 AGGLO SUD VB 76	7 LE HAVRE ESTUAIRE VB 1
		8 LOUVIERS VB	8 VB IVRY	8 CANTELEU MAROMME VB 1
		9 CANTELEU MAROMME VB 1		9 CANTELEU MAROMME VB 3
		10 PACY SUR EURE VB		10 EV VERNON ST MARCEL
		11 EV VERNON ST MARCEL		11 VB IVRY
		12 CANTELEU MAROMME VB 2		12 AGGLO SUD VOLLEY BALL 76
		13 EVREUX VB		13 DIEPPE UC
		14 LE HAVRE ESTUAIRE VB 2		
		15 ASPTT ROUEN MSA VB 3		

* (FG) = Forfait général P = équipe ponctuelle

CLASSEMENT SPORTIF JEUNES BASSE-NORMANDIE

M17F	M15F 6X6	M15F 4X4
1 SC COUTANCAIS 2 ES CARPIQUET 3 AG CAENNAISE 4 ASPTT DE CAEN 5 CAEN VB 6 NORD COTENTIN VB VBCA LISIEUX (FG) ASPL GRANVILLE (FG) VBC FLERS (FG) SAINT LO VOLLEY (FG)	1 SC COUTANCAIS 2 ASPTT DE CAEN 3 ES CARPIQUET 4 PL ARGENTAN SAINT LO VOLLEY (FG) NORD COTENTIN VB (FG) AG CAENNAISE (FG)	1 SAINT LO VOLLEY 1 2 PL ARGENTAN 3 SC COUTANCAIS 4 CAEN VB 5 CS FERTE MACE 6 AG CAENNAISE (FG) 7 VBCA LISIEUX (FG) 8 SAINT LO VOLLEY 2 (FG)
M17M	M15M 4X4	
1 VC HEROUVILLE 2 SC COUTANCAIS 3 CAEN VB 4 PL ARGENTAN 5 CL TOURLAVILLE CS BAYEUX (FG)	1 SC COUTANCAIS 1 2 VC HEROUVILLE 1 3 PL ARGENTAN 4 SAINT LO VOLLEY 5 CAEN VOLLEY BALL ES CARPIQUET (FG) P SC COUTANCAIS 2 P VC HEROUVILLE 2 P VBC FLERS	
* (FG) = Forfait général P = équipe ponctuelle		

M13F	M11F	CLASSEMENT GENERAL PAR CLUB POUR LE CHAMPIONNAT PETIOTS	
SAINT LO VOLLEY (FG) SC COUTANCAIS 1 (FG) CS ALENCON (FG) ASPTT DE CAEN (FG) ES CARPIQUET (FG) SC COUTANCAIS 2 (FG)	CD14 1 ASPTT DE CAEN 1 2 ASPTT DE CAEN 2 CD50 1 SC COUTANCAIS 1 2 SC COUTANCAIS 2 3 SAINT LO VOLLEY 4 SC COUTANCAIS 3	CD61 CS ALENCON PL ARGENTAN VBC FLERS VBCF / PL ARGENTAN	FINAL FOUR 1 SC COUTANCAIS 1 2 ES CARPIQUET 3 SAINT LO VOLLEY 4 SC COUTANCAIS 2 5 ASPTT DE CAEN 6 VBC FLERS 7 9 10 11 13 14 15
			SC COUTANCAIS PL ARGENTAN CS ALENCON CS FERTE MACE VBC FLERS CL TOURLAVILLE ASPTT DE CAEN SAINT LO VOLLEY VB DES GREVES AG CAENNAISE AS HAINNEVILLE ES CARPIQUET VC HEROUVILLE CAEN VB LUC VC
M13M	M11M	87 JEUNES ONT PARTICIPE CETTE SAISON AU PETIOT VOLLEY	
SC COUTANCAIS (FG) NORD COTENTIN VB (FG) CS ALENCON (FG) VC HEROUVILLE (FG) CS FERTE MACE (FG) VBC FLERS (FG) ASPTT CAEN (FG) VC HEROUVILLE 2 (FG)	CD14 1 ASPTT DE CAEN 1 2 CAEN VB 1 3 LUC VOLLEY CLUB 1 4 ES CARPIQUET 5 ASPTT DE CAEN 2 6 CAEN VB 2 7 AG CAENNAISE 8 VC HEROUVILLE 9 LUC VOLLEY CLUB 2	CD50 1 SC COUTANCAIS 1 2 SC COUTANCAIS 2 3 CL TOURLAVILLE 1 4 VB GREVES 1 5 SAINT LO VOLLEY 1 6 CL TOURLAVILLE 2 7 SAINT LO VOLLEY 2 8 CL TOURLAVILLE 3 9 SC COUTANCAIS 3 10 VB GREVES 2 11 SC COUTANCAIS 4	CD61 1 PL ARGENTAN 1 2 CS ALENCON 1 3 PL ARGENTAN 2 4 PL ARGENTAN 3 5 VBC FLERS 1 6 CS FERTE MACE 1 7 CS ALENCON 2 8 VBC FLERS 2 9 CS FERTE MACE 2 10 PL ARGENTAN 4
FINAL FOUR 1 PL ARGENTAN 1 2 CS ALENCON 3 SC COUTANCAIS 1 4 SC COUTANCAIS 2 5 CAEN VB 6 PL ARGENTAN 2 7 ASPTT DE CAEN	126 JEUNES EN 2015-2016 115 JEUNES EN 2014-2015 145 JEUNES EN 2013-2014 134 JEUNES EN 2012-2013 95 JEUNES EN 2011-2012 122 JEUNES EN 2010-2011 132 JEUNES EN 2009-2010		
* (FG) = Forfait général P = équipe ponctuelle			

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Concernant la Basse-Normandie :

Désignations :

- 17 tours de coupe de France jeunes : 51 arbitrages
- 7 tours de coupe de France seniors : 12 arbitrages
- Désignations en championnat de France : 127 arbitrages
- Désignations en pré-nationales : 109 arbitrages (3 forfaits).

Un total de 299 arbitrages. Sur ce total il y a eu 6 absences en 1er arbitre dont une absence excusée. Les absences en second (mise à disposition d'un joueur non diplômé est bien plus important !). Plus de 80% des rencontres de Coupe de France ont été encadrées par des arbitres jeunes (- de 21 ans), ce qui n'est malheureusement rarement le cas sur le territoire national.

Quelques difficultés :

- Le délai donné aux CRA pour les désignations de la deuxième phase nationale.
- Des rencontres de nationale n'ont pas été encadrées, les arbitres ayant prévenu dans des délais trop courts pour être remplacé.
- Le nombre d'arbitres officiant en championnat de France est identique....mais insuffisant. Sur le plan régional le nombre de rectificatifs est resté constant.
- Aucun candidat au stage Ligue.

Formations arbitre départemental :

La CRA a formé 11 arbitres « départemental » et 2 arbitres « jeune » en 2016-2017. Ces formations se sont déroulées à Avranches, Hérouville, et sur l'Orne (Flers, Alençon et Argentan).

Un problème récurrent : de nombreux candidats ne finalisent pas leur formation, ne se présentant pas à l'évaluation pratique, ou, après un échec, ne se représentent plus. Illustration sur le final four de Lisieux.

Le type de formation effectué devrait évoluer en axant plus la formation sur la pratique, ce qui nécessitera la mise en place de groupes supports.

Quelques chiffres :

Hérouville : 9 candidats ;

Avranches : 10 candidats ;

Orne : 11 candidats.

Onze clubs ont participé à ces formations.

Formations d'arbitres jeunes :

Mise en place avec le CD 14, la CRA est intervenue une demi-journée, à chaque regroupement, pour sensibiliser les jeunes à l'arbitrage. Ces quatre interventions ont été très bien suivies et sont très satisfaisantes car intégrées au programme du stage.

Une intervention similaire a été réalisée au club de Lisieux.

La CRA a fait également une intervention ponctuelle au CRE au cours des vacances de février.

Interventions dans le sport scolaire :

La CRA est associée à la formation des Jeunes Officiels UNSS, qui se déroule à Houlgate sur deux jours.

Elle participe à la supervision des JO dans le cadre des finales académiques Collège et Lycée.

Elle participe également aux championnats de France scolaires dès l'instant où ils se déroulent sur l'Académie. Cette année deux sites ont été retenus : Argentan pour les juniors, St-Lô pour les cadets. A Argentan, 3 JO bas-normands se sont distingués et ont obtenu la qualification d'arbitre National UNSS.

COMMISSION REGIONALE TECHNIQUE

Le CRE (Centre Régional d'Entraînement) :

Effectifs :

	M15F	M15M	M17F	M17M
Toussaint	21	21		
Noel	22	18	10	15
Hiver	17	13	8	12
Pâques	13	11	7	11

17 clubs représentés en féminin (5 clubs en Haute-Normandie et 12 clubs en Basse-Normandie)

13 clubs représentés en masculin (5 clubs en Haute-Normandie et 8 clubs en Basse-Normandie)

Encadrements :

Responsable : Arnaud BESSAT (CTN)

M15F : Benjamin MEURIOT (ES Carpiquet) et Mathieu FOUCHER (SC Coutançais)

M15M : AG Serge (ASPTT de Caen) et Guillaume DURAND (Ligue Haute-Normandie)

M17F : Jérôme DUMAS (hors région) et Simon PICANTIN (ADD61)

M17M : Florian FOULQUIER (Caen Volley-Ball)

La formation d'entraîneur :

Les formations « Educateur Ecole de Volley-Ball », « Brevet Entraîneur Fédéral 5 » et « Brevet Entraîneur Fédéral 4 » ont été encadrées par Philippe CHEVALET (CTS Far - Zone Technique n°2).

EEVB 1 à Caen : 11 candidats, 11 reçus (3 clubs représentés)

BEF5 à Houlgate : 20 candidats, 20 reçus (9 clubs représentés)

BEF4 à Houlgate : 10 candidats, 10 reçus (6 clubs représentés)

BILAN ANNUEL DU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT DE NORMANDIE SAISON 2016-2017

Superviseur : Arnaud BESSAT,
Conseiller Technique National FFVB

Le Centre Régional d'Entraînement (CRE) a réuni pour la première fois les M15 et M17 des clubs issus de la Haute et la Basse-Normandie, en un lieu unique et central : le Centre Sportif de Houlgate (14). Lieu de formation, de poursuite d'excellence et de recherche de performance, le CRE accueille les jeunes licencié(e)s répondant aux critères de détection de la FFVB, et détectés en compétition ou

recommandés par les entraîneurs et dirigeants de clubs. Le CRE Normand est ouvert à tout(e) licencié(e) souhaitant y faire une visite, pour voir comment on s'y entraîne et échanger avec les entraîneurs du staff sur la formation du jeune joueur.

Le double objectif prioritaire est de fournir des joueurs et des joueuses au PPF de la FFVB (et à terme de participer au rayonnement international de la France, via ses équipes de France engagées en compétitions internationales) d'une part, et d'alimenter les équipes adultes de Normandie avec des joueurs et joueuses capables à terme d'évoluer en divisions nationales N3 à Elite d'autre part. Le CRE fait partie de la formation du joueur (10 ans / 10000 heures).

L'encadrement a été assuré par Guillaume Durand, Benjamin Meuriot, Mathieu Foucher et Serge Ag en M15, ainsi que Simon Picantin, Florian Foulquier et Jérôme Dumas en M17. Mon rôle de superviseur a consisté d'une part à coacher et accompagner les entraîneurs dans leurs programmes et réalisations, et d'autre part à structurer le CRE pour tendre vers une structure de performance. Cette mission prendra probablement encore deux à trois saisons avant d'atteindre les objectifs prioritaires et secondaires, d'avoir l'ensemble des résultats sportifs et humains attendus. L'ensemble des bilans de stages et listes est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue.



Participation:

22 clubs sur 44 sont parvenus à placer au moins un joueur ou une joueuse au CRE dans la saison (8 clubs haut-normands et 15 clubs bas-normands). Il y a plus de clubs ayant proposé des joueuses (17) que des joueurs (12), et 6 clubs sont représentés dans les deux genres.

Les clubs issus de Haute Normandie ont placé 30% de participant(e)s au CRE (c'est sensiblement identique dans les deux genres). Un des objectifs secondaires sera d'équilibrer un peu plus cet aspect l'an prochain, bien que le club d'origine ne constitue pas un critère de sélection. Nous n'avons eu qu'une seule M17 (Mathilde DELETTRE) de Haute Normandie de toute la saison. Les meilleures joueuses de la région n'ont pas toute pris part au CRE M17F, cet aspect doit impérativement être

corrigé l'an prochain. Le CRE M17F a finalement pris vocation à former des débutantes, qui n'était pas l'objectif initial de cet étage qui devait être la poursuite du travail M15.

Dans les autres catégories, cela a eu tendance à s'équilibrer au fur et à mesure dans la saison (particulièrement en M15F), ce qui est encourageant compte tenu de la réforme territoriale. Il y a encore du travail de mise en réseau à faire, pour inciter plus de clubs à utiliser l'outil de formation du CRE Normand, et mettre les entraîneurs clubs et CRE en relations bilatérales.

Clubs représentés en féminines		Clubs représentés en masculins		Clubs représentés dans les deux genres
Basse Normandie	Haute Normandie	Basse Normandie	Haute Normandie	
Argentan	Canteleu Maromme	Alençon	Canteleu Maromme	Caen vb
Caen asptt	Elbeuf	Argentan	Gisors	Canteleu Maromme
Caen Avant Garde	Evreux	Caen vb	Le Havre	Coutances
Caen vb	Le Havre	Coutances	Pont de l'Arche	Hérouville
Carpiquet	Vernon St Marcel	Hérouville	Rouen asptt	Le Havre
Coutances	Agglo Sud	Luc/mer	Agglo Sud	St Lo
Flers	Balez o volley	St Lo	Balez o volley	Tourlaville
Hérouville	Bernay	Tourlaville	Bernay	
La Ferté Macé	Dieppe	Bayeux	Dieppe	
Lisieux	Gaillon	Carpiquet	Gaillon	
St Lo	Gisors	Flers	Isneauville Bois Gui.	
Tourlaville	Isneauville Bois Gui.	La Ferté Macé	Louviers	
Alençon	Louviers	Anisy	Pacy sur Eure	
Granville	Pacy sur Eure	Caen asptt	Vernon St Marcel	
Hainneville	Pont de l'Arche	Caen Avant Garde	Elbeuf	
Les Grèves	Rouen asptt	Deauville	Evreux	
Anisy	Gasny	Granville	Gasny	
Bayeux	Ivry	Hainneville	Ivry	
Deauville	La Madeleine	Les Grèves	La Madeleine	
Luc sur mer	Neubourg	Lisieux	Neubourg	
Mortagne	Stade Vernoulien	Mortagne	Stade Vernoulien	
St Vaast La Hougue	Vallée de l'Andelle	St Vaast La Hougue	Vallée de l'Andelle	

En vert : clubs ayant placé un ou plusieurs joueur(se)s au CRE. En rouge : clubs ayant des M15 et ou M17 (au moins 3) mais pas de représentant au CRE. En blanc : clubs n'ayant ni M15 ni M17. En 2017-2018, la capacité de détection dans la première phase (Camp des filles, Camp des garçons), devrait être d'environ 60 personnes par genre (deux stages de 40 personnes chacun en Octobre et Décembre)

Informations financières :

- Coût de fonctionnement global : 43KEUR, dont 13KEUR d'encadrement professionnel
- Coût des compétitions : 6KEUR (pas d'achat d'équipements de compétition cette année)
- Participation des familles : 27KEUR (hors aides des clubs aux familles)
- Participation de la ligue et ses clubs : 22KEUR

Soit un coût indicatif de 64 EUR par personne et par journée de formation, pour un global de 49 KEUR en 2016-2017, respectant le budget prévisionnel initial de la Commission Technique Régionale, avant processus de fusion de ligues.

Résultats sur objectifs prioritaires : formation et PPF FFVB

- Le CRE comptabilise 770 journées de formation en 2016-2017:
- 304 inscriptions réparties sur 5 stages (15 jours) et 2 compétitions (4 jours)
- 112 jeunes gens au total (48 garçons et 64 filles) ont participé à au moins une action du CRE, dont 8 M15 et 8 M17 qui ont suivi tous les stages et compétition (environ 130 heures en M15, soit 1,3% du temps de formation d'un joueur ou d'une joueuse de haut-niveau).

2 joueurs (Esteban Barrere et Wesley Quellec) et 2 joueuses (Thalia Raffin et Massilia Hefsi) ont été vus en stage national de détection. Thalia Raffin est admissible au pôle espoir de Sablé/Sarthe mais a choisi de ne pas entrer cette année. Massilia Hefsi était sur liste d'attente mais n'a pu rentrer cette année. Morgane Chardin est admissible au pôle espoir de Wattignies.

L'an prochain, l'objectif sera de faire entrer trois garçons et trois filles en pôle espoir fédéral.

Résultats sur objectifs secondaires: compétition de référence VOLLEYADES M15

- édition 2017: masculin: 13/24; féminin: 15/24.
- édition 2016: HN masculin: 19/26; BN masculin: 24/26; HN féminin: 27/28; BN féminin: 26/28.
- Les résultats en nette amélioration en 2017 valident l'hypothèse de ne garder qu'une équipe par genre: le parcours et les résultats sont plus valorisants et fidélisants. Le fait d'avoir moins de jeunes qui participent aux volleyades sera gommé par la création des camps d'entraînement en 2017-2018, qui accueilleront plus de joueurs et joueuses en formation. Ces résultats valident aussi la constitution des deux doublettes de cadres ayant coaché les M15. Les deux équipes se classent dans le tableau principal (1-16), ce qui était le premier objectif sportif assigné. Les deux équipes n'ont pas perdu de match contre des adversaires finalement moins bien classés.
- Les garçons ont évité les équipes du haut du classement, alternant victoires et défaites sur l'ensemble du parcours. Le tournant du tournoi se situe lors de la victoire contre la Picardie qui passe en quarts de finales en ayant juste un ratio de sets plus favorable, et le match contre le Poitou-Charentes dont le résultat a été longtemps incertain.
- Les filles ont eu un parcours plus compliqué, en croisant dans le second tour de la compétition deux équipes qui finiront sur le podium.

FEMININ – parcours Normandes **MAR** **PRO** **ALS** **RHO** **BRE1** **IDF1** **REU**

	Classement féminin 2017	clubs	licences
	1 LORRAINE	57	3858
D 0/2	2 ALSACE	48	4572
D 0/2	3 RHÔNE-ALPES	127	11392
	4 MIDI-PYRENEES	48	3292
	5 ILE-DE-FRANCE 2	175	19547
	6 CÔTE D'AZUR 1	59	8076
	7 FLANDRES	81	10678
	8 CÔTE D'AZUR 2	59	8076
	9 CENTRE-VAL DE LOIRE	36	4617
	10 PAYS DE LA LOIRE	96	8743
D 0/2	11 PROVENCE	50	5747
D 0/2	12 BRETAGNE 1	102	7950
D 0/2	13 ILE-DE-FRANCE 1	175	19547
	14 PICARDIE	34	2381
	15 NORMANDIE	59	5381
V 2/0	16 LA REUNION	19	2244
	17 LANGUEDOC-ROUSSILLON	62	7006
	18 AUVERGNE	25	1424
	19 BRETAGNE 2	102	7950
	20 BOURGOGNE	30	1939
	21 POITOU-CHARENTES	52	3603
V 2/1	22 MARTINIQUE	14	682
	23 AQUITAINE	70	5191
	24 MAYOTTE	17	741

MASCULIN – parcours Normands **REU** **CAZ** **POI** **PIC** **CEN** **BRE2** **LOR**

	Classement masculin 2017	clubs	licences
	1 LANGUEDOC-ROUSSILLON	62	7006
	2 CÔTE D'AZUR 1	59	8076
	3 FLANDRES	81	10678
	4 BRETAGNE 1	102	7950
D 1/2	5 POITOU-CHARENTES	52	3603
V 2/1	6 PICARDIE	34	2381
	7 ILE-DE-FRANCE 1	175	19547
	8 PROVENCE	50	5747
D 0/2	9 CENTRE-VAL DE LOIRE	36	4617
	10 PAYS DE LA LOIRE	96	8743
D 0/2	11 LA REUNION	19	2244
	12 ILE-DE-FRANCE 2	175	19547
	13 NORMANDIE	59	5381
V 2/1	14 LORRAINE	57	3858
V 2/1	15 BRETAGNE 2	102	7950
	16 ALSACE	48	4572
	17 RHÔNE-ALPES	127	11392
	18 BOURGOGNE	30	1939
V 2/0	19 CÔTE D'AZUR 2	59	8076
	20 AQUITAINE	70	5191
	21 MIDI-PYRENEES	48	3292
	22 AUVERGNE	25	1424
	23 MAYOTTE	17	741
	24 LA CORSE	5	1709

On remarquera -dans les classements finaux- que la taille* de la Ligue de Normandie (* nombre de clubs et de licencié(e)s) n'est plus forcément un handicap: de nombreuses ligues comparables -en jaune- se classent devant (mais aussi derrière) la Normandie, avec des résultats souvent hétérogènes par genre (la Normandie présente des résultats homogènes en masculin/féminin).

L'an prochain, la performance de la Ligue de Centre Val de Loire doit nous inspirer (9èmes en garçons et en filles). Nous classer devant des ligues de 4000 licencié(e)s et moins sera aussi un indicateur de performance qui semble pertinent.

Résultats sur objectifs secondaires: compétition de référence ATLANVOL M17 (M15)

L'Atlanvol initialement prévu en Pays de Loire a été annulé, puis finalement remplacé par une édition « light » avec quelques équipes M15 et M17 du Centre et des Pays de Loire, organisée à Tours. Cette organisation ne donne pas satisfaction sous sa forme actuelle, et un projet d'organisation tournante à 4 ligues (NOR BRE CEN PDL) et une équipe étrangère est à l'étude.

Cette journée a toutefois permis aux M15 de préparer les Volleyades. La compétition masculine a été remportée par le groupe M17 emmené par Florian Foulquier, les M17 féminines terminent à la dernière place. **L'an prochain, l'objectif sera de gagner l'Atlanvol dans les deux genres.**

Perspectives :

Pour la saison 2017-2018, et sous réserve de validations multiples, le dispositif de formation va évoluer. **Les années d'âge en féminines seront avancées d'un an**, pour cadrer avec les catégories internationales. La saison comportera désormais 4 temps distincts de formation sur 12 mois:

- un temps d'intégration des plus jeunes: un stage de 2 ou 3 jours en juillet (2018), réservé aux M13 première et seconde année détectés pendant la saison ou recommandés par le réseau des correspondants de clubs (première participation au CRE). Objectif: poser les bases du stage de performance (méthodes de travail, repères, hygiène de vie).
- un temps de formation en autonomie: stage de reprise de 2 ou 3 jours fin août, réservé aux M15 et M17 ayant déjà suivi au moins un stage de CRE la saison précédente. Objectif: rendre autonome le/la joueur/se qui bâtit son programme en fonction de ses besoins.
- un temps de formation générale: deux stages de 3 jours en octobre et décembre, regroupant les M13, M15 et M17 de chaque genre, détectés et sélectionnés par le staff (le Camp des Filles, le Camp des Garçons). Objectifs: favoriser la transmission d'expérience à travers les générations, améliorer la formation générale et l'orientation des joueurs et joueuses par l'ensemble des membres du staff de chaque genre.
- un temps de formation spécifique: constitution du groupe Volleyades féminin et masculin M15, constitution du groupe Atlanvol féminin et masculin, avec deux stages de 3 jours en février et avril pour chaque groupe. Dans le même temps, deux week-ends seront proposés en janvier et mars pour les non-sélectionné(e)s, dans une optique de formation complémentaire individualisée.

juillet	août	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avril	mai	juin
Intégration	Autonomie		formation générale		formation générale	formation complémentaire	formation spécifique	formation complémentaire	formation spécifique	Volleyades Atlanvol	
M13	M15 M17		M15 M17		M15 M17	weekend	M15 M17	weekend	M15 M17		
	stage reprise		Camp filles Camp garçons				Groupe Volleyades M15 Groupe Atlanvol M17				

Pour organiser l'ensemble de ce dispositif de formation du joueur, qui comportera aussi des apports et apprentissages d'arbitrage, de nutrition/hygiène de vie et de prévention des blessures, le staff sera renforcé par des entraîneurs en formation. **Les candidat(e)s peuvent d'ores et déjà se faire connaître, avec un pré-recquis de BEF4 minimum.**

RAPPORT CRA HN 2016-2017

Formation Régionale :

3 formations théoriques d'arbitre départemental ont été effectuées à Saint Marcel, Sotteville et Le Havre. Au total 33 stagiaires.

On été validé cette année :

MARQUEURS :			ARBITRE JEUNE :		
NOM	PRENOM	CLUB	NOM	PRENOM	CLUB
CIRELLA	DIEGO	LHEVB	LUMI	ELIONA	CORE
DIVARY	QUENTIN	EVB	ARBITRE DEPARTEMENTAL :		
GISQUET	NOA	CMVB	NOM	PRENOM	CLUB
KASMI-DUVAL	VALENTINE	ASVB76	DELETTRE	MATHILDE	CORE
DELOISON	ANAIS	CORE	DESTEPHEN	CHARLES	CMVB
GUILLOTIN	LEA	EVB	FERNANDES	SULLIVAN	CMVB
HEDOUIN	HUGO	CORE	KVESIC	JURE	CMVB
CASTET	CAMILLE	ASPTTR	LEDOUX	ALEX	
ROUXEL	LUCIE	ASPTTR	LEGOFF	ROMANE	ASPTTR
GABENS	EMELINE	VBGA	POTVIN	SAMUEL	ASVB76
DIGARD	MELODIE	ASVB76	VITTEL	ROMAIN	DUC
GOUGEZ	KELLIAN	LHEVB	NUNES	LAURA	EVB
LALOUE	CAROLINE	CORE			
LEMESTRE	CHARLOTTE	SAV			
LEMESTRE	MARGAUX	SAV			

La validation des marqueurs c'est faite grâce au suivie des feuilles de match réalisé par Karine Evain.

On peut regretter le départ ou l'arrêt d'arbitre juste validé.

Formation Nationale

2 arbitres ont été proposées pour un stage ligue. Ils n'ont pu rentrer en formation car il faut maintenant avoir arbitré quelques matchs en national au préalable.

Paul Evain est reçu au Fédéral 3.

Désignations et quotas:

308 désignations régionales ont été effectuées et 410 désignations nationales. (LNV, nationale, juge de ligne et coupe de France). De nombreux arbitres n'utilisent pas leur espace personnel pour leur indisponibilité rendant ces désignations compliquées.

3 clubs n'ont pas remplis leurs quotas et mis en difficultés les désignations. Tous les autres clubs ont assuré leurs quotas. Les détails sont visibles dans le document partagé sur le drive.

Nouveauté

Depuis la fin de saison, il n'y a plus d'envois de carte d'arbitres. Elles seront téléchargeable sur l'espace arbitre comme c'est le cas pour les entraîneurs.

MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR



MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Ces modifications ont été proposées à la demande de la FFVB, elles sont non obligatoires mais très conseillées, car elles ont pour but d'éviter tout litige ultérieur. Vous avez reçu 2 documents où les parties retirées sont en barré et les nouveaux textes en **rouge – gras**. Nous ne voyons aucune raison de ne pas adopter ces modifications, elles ont été validées par nos comités directeurs.

Modifications aux statuts adoptés le 10 décembre 2016

ARTICLE 1 – CONSTITUTION

L'Association dite LIGUE REGIONALE DE VOLLEY BALL DE NORMANDIE, dénommée ci-après « Ligue Régionale » ou « LRVB », a été fondée le 10 décembre 2016.

C'est un organisme territorial de la Fédération Française de Volley Ball (ci-après FFVB) fonctionnant sous l'autorité statutaire et réglementaire au niveau régional, dans le cadre des dispositions figurant à l'article 5 des Statuts de la FFVB et à l'article 5 du Règlement Intérieur de la FFVB.

La dénomination de la LRVB provient des dispositions de la loi du 16 janvier 2015 portant sur la réorganisation territoriale, ainsi que **de la fusion-absorption des anciennes ligues régionales de haute Normandie et de basse Normandie**.~~1.~~

~~–de la fusion-absorption des anciennes ligues régionales.~~

~~–de la fusion-crétation des anciennes ligues régionales.~~

~~–de la ligue régionale.~~

~~Pour info, les dénominations actuelles (01/2016) sont listées en Annexe II.~~

ARTICLE 3 : COMPOSITION

Article 3.1 – LES MEMBRES

Comme indiqué à l'article 1, la LRVB se compose :

- des GSA à la FFVB dont le siège est implanté sur son territoire,
- des Groupements Sportifs Départementaux (GSD) et
- du Groupement Sportif Régional dont le siège est implanté sur son territoire.

Elle peut comprendre également des membres donateurs et bienfaiteurs nommés par le Comité Directeur Régional. ~~La perte de la qualité de membre donateur ou bienfaiteur est entérinée par le Comité Directeur Régional.~~

Article 3.2 - PERTE DE LA QUALITE D'ADHÉRENT

La qualité d'adhérents de la LRVB se perd :

1. par le retrait ou le non renouvellement d'affiliation du Groupement Sportif auprès de la FFVB.
2. par la radiation prononcée pour motifs graves ou refus de contribuer au fonctionnement des instances fédérales.

La radiation est prononcée, dans les conditions prévues, selon le cas, par le Règlement Intérieur Fédéral ou le Règlement Général Disciplinaire, dans le respect des droits de la défense.

La perte de la qualité de membre donateur ou bienfaiteur est entérinée par le Comité Directeur Régional.

TITRE II - LES ORGANES DE DIRECTION

La LRVB comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :

- l'Assemblée Générale Régionale (ci-après AGR),
- le Comité Directeur Régional (ci-après CDR),
- le Bureau Exécutif Régional (ci-après BER),

ARTICLE 6.2 – REPRESENTATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIÉS

Les représentants des GSA sont :

- soit désignés,
- soit élus conformément à leurs propres statuts.

Les groupements sportifs doivent être affiliés à la FFVB et leurs représentants doivent être licenciés (validation financière et administrative).

6.3.1. Statutaire et Elective

L'Assemblée Générale Régionale se réunit à titre Ordinaire (ou dite Statutaire), au moins une fois par an, sur convocation du Président de la LRVB, à la date fixée par son Comité Directeur.

L'Assemblée Générale Régionale peut être réunie à titre Electif pour le renouvellement statutaire du Comité Directeur Régional ou quand le mandat de ce dernier ne va pas jusqu'à son terme, **sur convocation du Président de la LRVB.**

La date et le lieu où se tiendra ~~cette Assemblée Générale Régionale Ordinaire~~ **ces Assemblées Générales** sont fixés par le Comité Directeur Régional et doivent être notifiés aux GSA par le Secrétaire Général **ou le Président** de la LRVB, cela 30 jours au moins avant la date ~~de l'Assemblée Générale régionale.~~ **fixée.**

Elle est convoquée par le Président de la LRVB au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée Générale Régionale.

6.3.3. Extraordinaire à la demande de la FFVB

Ce dernier convoque les représentants des Groupements Sportifs **dans les modalités de délai et de mode de réunion qu'il souhaite, et fixe la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

~~Dans ce cas, le Conseil D'Administration Fédéral en fixe la date et l'ordre du jour.~~

Le Secrétaire Régional de la LRVB détermine le lieu et procède dans les 48 heures à la notification de cette décision **approuvée en amont par le Président ou le Secrétaire Général de la FFVB.**

ARTICLE 7.2 : COMPOSITION & ELECTION

7.2.1. Composition

Le Comité Directeur de la LRVB comprend :

Un Médecin élu au scrutin secret uninominal à un tour ~~par les licenciés de la LRVB diplômés de médecine.~~ **par les représentants des GSA à l'AG régionale Elective.**

En cas d'égalité du nombre des voix, c'est le nombre de Groupement Sportif ayant voté pour chacune des candidatures qui les départage. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus jeune est élu.

7.2.3. Mode de scrutin

Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures de membre du Comité Directeur sont définies par le Règlement Intérieur de la LRVB.

Un scrutin plurinominal à un tour.

~~En cas d'égalité du nombre des voix, c'est le nombre de Groupement Sportif ayant voté pour chacune des candidatures qui les départage. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.~~

En cas d'égalité du nombre des voix entre deux candidats, il est procédé à un second vote à bulletin secret des Groupements Sportifs qui disposent à cette occasion chacun qu'une seule voix. Le candidat ayant obtenu le plus de voix est élu. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

7.2.4. Vacances

- **Vacances de la Représentation des CDVB** : En cas de vacance définitive du titulaire ou du suppléant, le CDVB procédera sans délai ~~à une élection au scrutin uninominal à un tour pour pourvoir au poste.~~ **à son remplacement conformément aux statuts de CDVB concerné,**

Vacances des Administrateurs Régionaux : En cas de vacance définitive d'un Administrateur Régional avant l'expiration de son mandat pour quelle que soit la cause, le poste vacant est pourvu par un candidat du même genre dans l'ordre du résultat du scrutin plurinominal **à un tour. A défaut de candidat restant, il est procédé à une élection au scrutin uninominal ou plurinominal à un tour pour la durée du mandat restant à courir.**

ARTICLE 9.3 : FONCTIONNEMENT

Dès lors qu'il n'y a pas réunion du Comité Directeur, le Bureau Exécutif se réunit une fois par mois pendant la saison sportive ou plus souvent si nécessaire, sur convocation du Président de la LRVB. Le Règlement Intérieur définira les modes de réunion physique ou à distance possible.

L'ordre du jour est déterminé par le Président de la LRVB.

ARTICLE 11.2 : ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX

~~En cas d'égalité du nombre des voix, c'est le nombre de GSA ayant voté pour chacune des candidatures qui les départagent. En cas de nouvelle égalité, les candidats sont classés selon leur âge, la place supérieure étant attribuée au plus âgé.~~

En cas d'égalité du nombre des voix entre deux candidats, il est procédé à un second vote à bulletin secret des groupements sportifs qui disposent à cette occasion chacun qu'une seule voix. Le candidat ayant obtenu le plus de voix est élu. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

ARTICLE 16 : REGLEMENTS

La Ligue Régionale doit faire adopter son **un** Règlement Intérieur par son Assemblée générale. Ce dernier ne devient définitif qu'après approbation de la FFVB.

~~La LRVB doit également se doter d'un Règlement Général des Épreuves Régionales qui doit être validé chaque année par l'Assemblée Générale Régionale.~~

La LRVB se dote d'un Règlement Régional spécifique, rassemblant les dispositions régionales particulières aux épreuves qu'elle organise qui sera adopté par l'Assemblée Générale Régionale et validé chaque année par la FFVB.

Ces deux règlements doivent être transmis à la FFVB pour approbation.

ARTICLE 14 : DISSOLUTION & SUSPENSION

~~La dissolution de la LRVB votée par l'Assemblée Générale Régionale en réunion statutaire ou en réunion extraordinaire doit être validée ou invalidée par le Conseil d'Administration de la FFVB et ratifiée par la plus proche Assemblée Générale de la FFVB.~~

~~La LRVB peut être dissoute par le Conseil d'Administration de la FFVB, suivant les modalités du Règlement Intérieur Fédéral.~~

~~Dans ce cas, la dissolution s'applique de droit et l'actif net de la LRVB est dévolu à la FFVB par les commissaires désignés par le Conseil d'Administration de la FFVB.~~

~~Après accord du Conseil de Surveillance de la FFVB, le Conseil d'Administration de la FFVB peut dissoudre le Comité Directeur par décision motivée lorsque ce dernier :~~

~~----- s'avère incapable d'assurer ses fonctions par incompetence, négligence ou à cause de dissensions internes ;~~

~~----- refuse, après mise en demeure, de respecter les statuts, les règlements ou les décisions fédérales.~~

~~En cas d'urgence, le Conseil d'Administration Fédéral peut suspendre provisoirement, sur avis motivé, le Comité Directeur Régional.~~

~~A charge pour le Conseil d'Administration de rendre compte, dans les trente jours de sa décision, au Conseil de Surveillance Fédéral convoqué spécialement à cet effet.~~

~~Le Conseil d'Administration Fédéral peut, après accord du Conseil de Surveillance :~~

~~----- Soit prolonger ou mettre fin à la suspension,~~

~~----- Soit prononcer la dissolution.~~

~~En cas de suspension, de dissolution du Comité Directeur ou de démission d'un certain nombre de Membres du Comité Directeur, rendant impossible l'administration de la LRVB, le Conseil de Surveillance désigne une Délégation Spéciale qui remplit les fonctions définies au Règlement Intérieur Fédéral.~~

ARTICLE 14.1 - DISSOLUTION OU SUSPENSION DU COMITE DIRECTEUR PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVB

Dans le cadre des statuts et règlement intérieur de la FFVB, le Conseil d'Administration peut suspendre ou dissoudre le Comité Directeur de la LRVB en justifiant sa décision et dans les cas limitativement énuméré.

ARTICLE 14.2 - DISSOLUTION DE LA LRVB

La dissolution de l'association est proposée par le Comité Directeur à l'assemblée générale extraordinaire. Elle est votée par les deux tiers des groupements sportifs représentés lors de cette assemblée générale, représentant au moins les deux tiers des voix. Les règles de quorum de l'article ... devant être respectées.

Le Conseil d'Administration de la FFVB doit obligatoirement valider en amont la dissolution prévue. Elle sera ratifiée par la plus proche Assemblée Générale de la FFVB.

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

À la clôture des opérations de liquidation, l'actif, s'il y a lieu, fait l'objet, après reprise des apports, d'une dévolution à la Fédération Française de Volley-Ball, association reconnue d'utilité publique poursuivant des buts similaires.

En aucun cas, les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 6 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

ARTICLE 6.2 REPRÉSENTATIONS DES GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIÉS

Conformément à l'article 6.2 des Statuts de la LRVB, les représentants des GSA sont désignés ou élus suivant leurs propres statuts.

- La pouvoir **procuration** ne peut être donné qu'à un autre GSA, dont le siège se situe sur le territoire du même département que le GSA mandant, dans une limite de trois pouvoirs par GSA. **trois pouvoirs (non inclus le pouvoir donner du représentant du GSA à un de ses licenciés).**

•

ARTICLE 6.3 ORDRE DU JOUR

A l'exception des dispositions de l'article 6.3.3 des Statuts de la LRVB, l'ordre du jour est établi par le Président de la LRVB ou le Secrétaire Régional de la LRVB et validé par le Comité Directeur.

Avant validation par le Comité Directeur, un tiers de ses membres peuvent demander une modification de l'ordre du jour qui devra être votée à l'unanimité de ses membres.

Le jour de l'Assemblée Générale, un tiers des Groupements Sportifs peuvent demander la modification de l'ordre du jour, cette demande de modification sera votée à la majorité qualifiée.

L'ordre du jour est adressé aux Groupements Sportifs affiliés et aux membres du Comité Directeur Régional au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Il est également adressé à :

- la FFVB,
- aux Comités Départementaux dépendant de la LRVB,
- ainsi qu'à toute personne invitée à l'Assemblée Générale Régionale.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Régionale Statutaire comporte au moins et obligatoirement les points suivants :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale après :
 1. établissement d'une feuille de présence,
 2. appel des délégués,
 3. lecture et approbation du rapport de la Commission Électorale ou, à défaut, du Bureau de l'Assemblée portant sur la vérification des mandats et pouvoirs des représentants des GSA et sur le respect du quorum).
2. Allocution du président ;
3. Adoption du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale ;
4. Présentation **et adoption** du Rapport Moral ;
5. Présentation des rapports des diverses Commissions Régionales ;
6. Adoption du Rapport Moral ;
7. Présentation du Rapport Financier ;
8. Rapport des vérificateurs aux comptes, précédé du rapport de l'expert-comptable ;
9. Approbation des comptes de l'exercice clos ;
10. Vote du quitus au Trésorier Général ;
11. Vote du Règlement Financier (tarifs, montants des amendes et droits) et du budget ;
12. Adoption des propositions du Comité Directeur Régional et des Commissions régionales ainsi que des vœux des Comités Départementaux de Volley-Ball et des GSA portant modification des Règlements Régionaux ;
13. Élections des administrateurs pour compléter si nécessaire le Comité Directeur Régional ;
14. Élection des vérificateurs aux comptes ;
15. Élection des délégués des GSA aux Assemblées Générales fédérales (si nécessaire).

En conséquence, sont joints à l'Ordre du Jour :

- le rapport moral et les rapports des Commissions régionales ;
- le rapport financier, les résultats financiers, le rapport des vérificateurs aux comptes ;
- le projet de Règlement financier et de budget ;
- la liste des GSA avec le nombre de voix dont dispose chacun d'entre eux ;
- une pouvoir en blanc permettant à un GSA de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre GSA appartenant au même Comité Départemental de Volley-ball ;
- les propositions et vœux portant modification des Règlements Régionaux ;
- les candidats au Comité Directeur Régional (si nécessaire) ;
- les candidats aux postes de délégués fédéraux (si nécessaire)

LES PROPOSITIONS 2017/2018



VOTE DES TARIFS ET DU BUDGET

Le projet de budget 2017 – 2018 que nous vous présentons aujourd’hui s’appuie sur celui qui vous a été présenté à Bernay l’an dernier et que vous aviez validé. Il est en augmentation de 22 500 €. Il tient compte des demandes d’aides renforcées que nous avons déposées auprès de la Région et du CNDS pour cette année civile.

Concernant les charges, vous pouvez noter :

- un renforcement de notre intervention en faveur de l’arbitrage,
- un renforcement de notre intervention au niveau de la CRE,
- un effort un peu plus important au niveau de la communication, afin de changer le matériel rendu obsolète par notre nouvelle appellation (banderoles, ...),
- une diminution des frais de déplacement puis qu’il n’y aura plus qu’un seul Comité Directeur au lieu de 2,
- une baisse du coût des volleyades, après le déplacement de cette manifestation dans le Nord à Tourcoing,

Concernant les produits, vous pouvez noter :

- une augmentation des recettes des licences,
- une augmentation des remboursements de frais d’arbitrage,
- une augmentation de la participation aux stages, tenant compte, notamment, d’une augmentation de la participation usager qui passe de 29 à 30 € par jour,
- et surtout une augmentation des demandes de subvention Région / CNDS.

Nous avons eu, depuis, la réponse officielle de la Région qui nous accorde une aide de 25 000 € en fonctionnement et de 1 700 € en investissement, soit au total 7 000 € de moins que ce qui est prévu dans le budget. Nous aurons la réponse du CNDS courant juillet. Il faudra combler le manque à gagner, soit en cherchant de nouvelles recettes, soit en réduisant certaines dépenses.

Le fonctionnement, aux environs de 150 000 €, représente à lui seul 50 % de notre activité.

NOUVELLE TARIFICATION 2017 – 2018

Globalement, la grille des tarifs qui vous est proposé reprend les propositions faites l’an dernier, à quelques exceptions concernant les licences : une baisse pour les catégories M9 à M17 (de 2 à 7 € par licence), une hausse très légère des licences M20 et Senior (respectivement de 1 et 3 €) et des augmentations sur les frais d’affiliation. Le reste des tarifs (engagements, frais généraux) est proposé à l’identique de Bernay.

COMPTE DE RESULTATS AU 30/06/2017
01/06/2016 AU 31/05/2017

Charges	Réalisé au 30/06/17	Prévisionnel 2016/2017	Réalisé au 2015/2016	Produits	Réalisé au 30/06/17	Prévisionnel 2016/2017	Réalisé au 2015/2016
Activité				Activité			
Licences, Affiliations		0,00	46,00	Licences, Affiliations	36 202,00	35 000,00	34 967,50
CD - Licences VPT	1 230,00			Engagements équipes	6 836,00	6 500,00	6 494,00
Coupes, médailles	599,62	1 500,00	274,59	Amendes	1 155,00	0,00	1 200,00
Récompenses	1 091,00	1 000,00	1 351,20	Achat promo volley		1 000,00	858,00
				Prestations ADD50			3 183,00
				Prestations ADD61	7 463,00	11 000,00	11 387,00
Frais d'arbitrage	2 558,60	5 000,00	4 360,40	Remboursements kms arbitrages	2 672,00	5 800,00	4 930,00
Frais Arbitrage match EVB / RC Paris	288,40		595,40	Remboursements Mairie Aigle	288,40		
Final Four			276,60				
Frais formation et supervisions arb.	1 265,00	1 000,00	1 155,00	Formation Arbitres	1 050,00	1 000,00	1 650,00
Achats sifflets et cartons			240,30	Participations Equipes plateaux PN	960,00		
Achats polos arbitres	671,15		925,18	Vente polo	25,00	0,00	1 075,00
Hebergement CRE / CRE Beach	27 740,85	22 400,00	22 369,30	Inscriptions stages	24 017,00	16 200,00	16 153,00
Encadrements CRE	11 532,50	5 000,00	5 045,50				
Equipements sportifs	3 865,66	1 500,00	1 348,62	Participation Equipement CRE	1 740,00		
Stage entraîneurs	5 165,73	2 100,00	2 068,05	Formation Entraîneurs	3 215,00	1 600,00	1 620,00
Manifestation (matches BN/HN)	148,80	500,00	402,00	Manifestation		500,00	
Participations Volleyades	8 276,24	7 000,00	11 046,20	Participation Volleyades	600,00	1 000,00	3 022,00
Participations Tournoi Tours	1 787,40	5 000,00	4 678,25	Participation Maxi Volleyades		1 000,00	
Org. nationale Cpe de France M13F			985,00				
Cotisation Zone Technique	700,00						
Fonctionnement				Fonctionnement			
Fournitures administratives	2 631,63	1 000,00	1 000,58	Ventes de marchandises (scotch)	30,00		
Fournitures et petits équipements	358,45			Remboursement Brother Imprimante	140,00		
Locations immobilières + Assurances	3 971,44	3 400,00	3 303,68				
Déplacements	17 263,51	8 800,00	11 270,79	Participations clubs déplac. ADD61	1 536,40	1 800,00	1 812,60
Salaries = 4034,87				Remboursement UNIFORMATION	6 804,00		
Comité Directeur = 8543,60 €							
Autres (entraîneurs ...) = 4685,04 €							
Missions	355,33	500,00	768,25				
Réceptions	1 300,29	1 000,00	920,73				
Frais postaux et de télécommunicat*	1 940,23	1 500,00	1 998,98				
Adhésions / cotisations	456,00	400,00	371,00				
Honoraires	1 050,00	200,00	202,00				
Cadeau			45,6	<u>Subventions :</u>			
Divers (Préfectures / JO)	279,94			FFVB AAL	8 759,50	2 000,00	3 048,56
Participation à la formation prof.	646,21	700,00	748,93	FFVB CRE		1 000,00	
Charges de personnel	46 800,68	48 500,00	52 009,24	FFVB remb CNL / AG FFVB			359,20
Formation salairié	6 205,03	200,00	235,00	CNDS (Plan Sport Emploi)	7 500,00	7 500,00	10 000,00
Medecine du Travail	216,82	210,00	209,95	CNDS	19 060,00	16 000,00	16 000,00
				Conseil Régional BN	18 333,33	10 000,00	10 000,00
Stagiaire	2 828,85	2 600,00	697,21	Conseil Régional (investissement)	1 900,00	1 900,00	
				Participation HN Stagiaire (6 mois)	1 638,03		
Aides événements clubs			600,00	Conseil Régional événements			600,00
Régul			0,09	Produits divers gestion courante			
Charges financières				Produits financiers			
Services bancaires	43,15	30,00	28,00	Intérêts bancaires	280,37	240,00	254,46
Agio							
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00	538,41	Produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT LIGUE	153 268,51	121 040,00	132 116,03	TOTAL FONCTIONNEMENT LIGUE	152 205,03	121 040,00	128 614,32
Résultat de l'exercice	-1 063,48		-3 501,71	Résultat de l'exercice			

LIGUE DE NORMANDIE DE VOLLEY-BALL
BUDGET PREVISIONNEL 2017 / 2018

Charges	Budget 16/17	Budget 17/18	Produits	Budget 16/17	Budget 17/18
Activité	237 090,00	259 100,00	Activité	236 940,00	258 900,00
Licences, Affiliations			Licences	77 700,00	85 300,00
Coupes, médailles, récompenses ...	3 000,00	3 000,00	Affiliations	3 480,00	3 800,00
Evenement promotionnel	400,00		Engagements équipes	15 160,00	15 800,00
Frais km d'arbitrage	12 800,00	5 400,00	Amendes		
Indemnités arbitres		11 600,00	Mutations		
Frais formation et supervisions arb.	1 200,00	3 000,00	Remboursements kms arbitrages	14 900,00	6 300,00
Achats sifflets, cartons, polo arb.		1 000,00	Remboursements indemnités arb.		11 600,00
Hébergement CRE	36 000,00	30 700,00	Formation Arbitres	1 500,00	1 500,00
Encadrements CRE	9 700,00	20 000,00	Participations équipes plateaux PN		
Équipements sportifs textile	5 000,00	9 300,00	Participations stages	28 700,00	32 200,00
Achat matériel	400,00	4 000,00	Équipements sportifs textile		3 000,00
Frais de déplacement		5 700,00	Formation Entraîneurs	2 100,00	2 900,00
Stage entraîneurs	2 100,00	3 700,00	Participations Volleyades	1 000,00	500,00
Participations Volleyades	10 000,00	7 000,00	Prestations ADD50		
* Inscription =			Prestations ADD61	12 000,00	15 000,00
* Frais transport =			Prestations services	5 000,00	
* frais supplémentaires =			Participations Maxi-volleyades	1 000,00	500,00
* stage préparation =	1 000,00				
Participations Maxi-volleyades	5 000,00	5 000,00			
* Inscription =					
Zone Technique					
Coupe de France M13					
Fonctionnement			Fonctionnement		
Fournitures administratives	500,00	2 000,00			
Fournitures Entretien&petit equip.					
Frais divers de gestion					
Communication	2 500,00	4 000,00	Ventes de marchandises (scotch)	2 000,00	1 000,00
Achat de marchandises (scotch)	1 500,00	1 000,00	Locations véhicule	1 000,00	0,00
Locations immobilières + Assurances	6 200,00	6 200,00	Participations clubs déplacement ADD61		2 000,00
Locations mobilières					
Déplacements	15 000,00	10 000,00			
Missions, réception	2 000,00	2 500,00			
Frais postaux et de télécommunications	3 000,00	3 000,00			
Adhésions / cotisations	1 000,00	1 000,00			
Honoraires(S3A + comptable)	400,00	1 500,00			
Cadeau			Subventions :		
Tickets resto		0,00	FFVB (Aides aux projets)	10 000,00	7 000,00
Participation à la formation prof.	2 000,00	2 000,00	CNDS (Plan Sport Emploi)	7 500,00	5 000,00
Charges de personnel	110 000,00	115 000,00	CNDS	26 000,00	32 000,00
Formation salarié	654,00	1 500,00	Conseil Régional BN-HN	26 000,00	30 000,00
Dotation AMT. Immo corporelles	2 686,00		Conseil Régional investissement	1 900,00	3 500,00
Gratification stagiaire	2 600,00		Mécénat		
Entretien véhicule	450,00	0,00	Fonds propres		
Subvention versée					
Provision départ agent					
Réglul					
Charges financières	150,00	100,00	Produits financiers	300,00	300,00
Services bancaires	150,00	100,00	Intérêts bancaires	300,00	300,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00	Produits sur exercices antérieurs		
TOTAL FONCTIONNEMENT LIGUE	237 240,00	259 200,00	TOTAL FONCTIONNEMENT LIGUE	237 240,00	259 200,00
Résultat = excédent			Résultat = déficit		

Proposition de nouvelle tarification - Ligue de Normandie - année 2017- 2018

	Tarifs 2016-2017		Tarif 2017-2018
Licences			
Catégorie	HN	BN	LN
Senior	39,00 €	36,00 €	42,00 €
-M 20 ans	29,00 €	24,00 €	30,00 €
- M17 ans	15,00 €	24,00 €	18,00 €
- M15 ans	15,00 €	24,00 €	18,00 €
- M13 ans	15,00 €	24,00 €	13,00 €
- M11 ans	11,00 €	24,00 €	13,00 €
- M 9 ans	11,00 €	24,00 €	13,00 €
- M 7 ans Baby	9,00 €	12,00 €	10,00 €
mutations N	40,00 €	48,00 €	45,00 €
mutations R	56,00 €	22,00 €	40,00 €
Double Surcl	5,00 €	6,50 €	5,00 €
Triple Surcl	5,00 €	22,00 €	10,00 €
loisirs ((CO)	1,00 €	24,00 €	15,00 €
Dirigeants (DI+DE)	28,00 €	19,00 €	25,00 €
Smashy (EV)	- €	- €	- €
VPT	- €	- €	- €
Affiliation			
Nat	275,00 €	64,00 €	150,00 €
Rég	210,00 €	64,00 €	100,00 €
Dép	200,00 €	32,00 €	30,00 €
Engagements			
PNM	500,00 €	140,00 €	200,00 €
R1M	450,00 €	118,00 €	160,00 €
R2M	300,00 €	118,00 €	100,00 €
PNF	450,00 €	140,00 €	200,00 €
R1F	150,00 €	118,00 €	160,00 €
M20 - M17	80,00 €	46,00 €	60,00 €
M15	30,00 €	46,00 €	50,00 €
Coupe	- €	38,00 €	40,00 €
Coupe J	- €	38,00 €	- €
Beach	- €		50,00 €

PROPOSITIONS TARIFS FRAIS GENERAUX 2017-2018

ARBITRAGE			
Division	1er arb.	2e arb.	marqueur
<i>Pré nationale (par équipe)</i>	16,00 €	16,00 €	8,00 €
<i>Regionale 1 (par équipe)</i>	15,00 €	15,00 €	8,00 €
<i>Regionale 2 (par équipe)</i>	14,00 €	14,00 €	8,00 €
<i>Rencontres couplées</i>	Forfait repas plafonné à 10 € sur présentation de justificatif (réglé par la ligue)		
<i>Supervision arbitre / match</i>	35 €+ frais de déplacement		
<i>Formation CRA encadrement de stage</i>	50 €/jour + frais de déplacement		
<i>Indem.km (pas de remboursement de peage)</i>		0,30 €	
<i>Indem.km - covoiturage (pas de remboursement de peage)</i>		0,40 €	

AMENDES ARBITRAGE	
<i>Présentation non réglementaire des équipes - maillots et shorts homogènes (selon inscription sur la feuille de match)</i>	jusqu'à 30 €
<i>Non présentation du GSA à la Bourse Arbitrage (pouvoir autorisé)</i>	50,00 €
<i>Sanction arbitre</i>	30,00 €
<i>Absence du 1er ou du 2e arbitre non justifié</i>	70,00 €
<i>Absence du 1er ou du 2e arbitre justifié</i>	30,00 €
<i>Absence arbitre jeune convoqué en coupe de France</i>	30,00 €
<i>Arbitre non diplômé</i>	30,00 €
<i>Absence de marqueur</i>	16,00 €
<i>Absence quota arbitrage (x% postes manquants)</i>	500,00 €
<i>Demande de récusation d'un arbitre</i>	150,00 €
<i>Retour des postes d'arbitrage à la CRA : moins de 10 jours avant</i>	15,00 €
<i>Retour des postes d'arbitrage à la CRA : plus de 10 jours avant</i>	10,00 €
<i>Feuille de match mal tenue (par faute grave = possibilité à rejouer un match)</i>	5,00 €
<i>Feuille de match mal tenue (par petite faute 0,50 € et à partir de la 4ème)</i>	maxi 16 €
<i>Absence de matériel ou retard dans la mise en place du matériel (toise, manomètre, podium ... selon inscription sur la feuille de match)</i>	jusqu'à 50 €

INDEMNITES KILOMETRIQUES	
<i>Indem.km y compris les salariés</i>	0,30 €

TARIFS IMPRIMES ET OUVRAGES	
<i>Feuille de match</i>	1,00 €
<i>Fiche de rotation</i>	0,50 €

AMENDES	
<i>Forfait</i>	80,00 €
<i>Forfait général</i>	200,00 €
<i>Non engagement de l'équipe fanion en coupe (Pré Nat ou Reg)</i>	80,00 €
<i>Droit réclamation</i>	25,00 €
<i>Droit d'appel</i>	100,00 €
<i>Annulation licence</i>	31,00 €
<i>Absence de licence (par licence)</i>	4,00 €
<i>Entraîneur non licencié à la date de la rencontre</i>	80,00 €
<i>Prénationale : absence de diplôme d'entraîneur BEF4 avant le dernier match de la saison en cours</i>	300,00 €
<i>Feuille de match parvenue hors délai</i>	22,00 €
<i>Résultat non communiqué</i>	22,00 €
<i>Report de match sur le même week-end (horaire ou date)</i>	15,00 €
<i>Report de match sur un week-end différent</i>	50,00 €
<i>Absence à l'Assemblée Générale</i>	50,00 €

LES PROPOSITIONS SPORTIVES

COMPOSITION DES POULES EN PRENATIONALE ET REGIONALE

PRENATIONALE FEMININE	PRENATIONALE MASCULINE
1 SC COUTANCAIS	1 SC COUTANCAIS 1
2 SAINT LO VOLLEY	2 VC HEROUVILLE 2
3 AG CAENNAISE	3 SAINT LO VOLLEY
4 ASPTT DE CAEN 2	4 CS ALENCON
5 AS HAINNEVILLE VB	5 CAEN VOLLEY BALL 2
6 ASPTT ROUEN 1	6 LE HAVRE ESTUAIRE VB
7 LOUVIERS VB	7 COR ELBEUF
8 EVREUX VB 3	8 ASPTT ROUEN 2
9 COR ELBEUF	9 PACY SUR EURE
10 AGGLO SUD VB 76 2	10 AGGLO SUD VB76 2

REGIONALE 1F P1	REGIONALE 1F P2	REGIONALE 1M P1	REGIONALE 1M P2
1 ASPTT DE CAEN 3	1 ASPTT ROUEN MSA 2	1 CS FERTE MACE	1 VB GAILLON AUBEVOYE
2 CS ALENCON	2 BERNAY SC	2 ES CARPIQUET	2 VB ISNEAUVILLE BG
3 VB DES GREVES	3 LE HAVRE EVB 2	3 AS HAINNEVILLE	3 ASPTT ROUEN 3
4 ES CARPIQUET 2	4 ENTENTE GISORS	4 VBC FLERS	4 CANTELEU M. VB 2
5 CAEN VB	5 EV VERNON ST M.	5 SC COUTANCAIS 2	5 EV VERNON ST M.
6 CS FERTE MACE	6	6 CL TOURLAVILLE	6 ARCHE VB
7 ASPL GRANVILLE	7	7 CAEN VB 4	7 LE HAVRE EVB 2
8 SAINT LO VOLLEY 2	8	8 VB DES GREVES	8 BALEZ O VOLLEY 1
9 VBC FLERS	9	9 VC HEROUVILLE 3	9 SC BERNAY
10 VB DES GREVES 2	10	10 CAEN VB 3	10 DIEPPE UC

LES PROPOSITIONS DAF

PRENATIONALE	REGIONALE
<p>Socle non négociable : 24 licences dans le GSA dont 12 jeunes minimum avant le 31 janvier 30 pts dont 15 pts minimum en équipes jeunes</p>	<p>L'équipe aura 3 possibilités pour couvrir ses DAF :</p> <p>1 : 12 licences dont 6 jeunes minimum avant le 31 janvier et 15 pts</p> <p>2 : 30 pts</p> <p>3 : Donner une compensation de 1500 €. Cette somme sera reversée intégralement pour valoriser les clubs qui travaillent chez jeunes (DAF en +).</p>
<p>+ 10 pts par équipe senior supplémentaire pour un maximum de 3 équipes en plus de la 1^{ère} (soit 4 équipes prises en compte au total) et 0 pt pour les suivantes.</p>	
<p>Des points obtenus au-delà du quota pourront être conservés et utilisés l'année suivante.</p>	

Exemples :

Un club qui évolue en nationale 2 ou 3 et qui présente également 1 équipe de prénationale et 1 équipe régionale, devra les DAF en nationale + 20 pts (10+10).

Un club qui présente 1 équipe de prénationale + 1 équipe de régionale devra 40 pts (30+10) dont 15 en équipes jeunes.

Un club présente 2 équipes en régionale devra :

- Soit : 25 pts (15+10)
- Soit : 40 pts (30+10)
- Soit : 2 x 1500 €

Comment obtenir des points :

Engagement d'équipes jeunes :	
1 équipe 6X6	15 pts
1 équipe 4X4	10 pts
1 équipe 2X2	5 pts
1 équipe en CDF jeunes * forfait = 0 pt ; éliminée au 1 ^{er} tour = 2 pts ; éliminée au 2 ^e tour = 4 pts ; Etc....	2 pts par tour
Organisation d'un événement :	
National (finale de coupe de France jeunes, match équipe de France ...)	30 pts
Régional (Final Four, Frébourg, Assemblée Générale ...)	10 pts
Départemental (accueil de plateaux jeunes, interdépartemental ...)	5 pts/plateau
Loisirs (plateaux interclubs, inter-comités ... en dehors des organisations internes)	1 pt/plateau
La formation :	
1 stagiaire qui valide le diplôme BEF 5 ou BEF4 au cours de la saison	3 pts
1 stagiaire qui valide le diplôme d'arbitre départ. ou jeune au cours de la saison	2 pts
Accueil d'un étudiant STAPS pour un stage sous convention avec l'Université	2 pts
1 jeune au Centre Régional d'Entraînement	1 pt
1 jeune au Centre Départemental d'Entraînement	1 pt
Le travail des clubs :	
Section sportive dans un collège ou un lycée avec l'aide du GSA	10 pts
Section Baby Volley	3 pts
Section Baby Volley encadrée par un EEVB	5 pts
Club Jeunes (maximum 3 conventions)	5 pts
Section Volley Santé, Soft Volley (avec convention)	5 pts
Section Beach Volley avec au moins 2 équipes qui participent aux championnats FFVB	5 pts
Ecole de volley avec EEVB les 12 jeunes doivent être identifiés sur le site fédéral	5 pts
Opération Smashy (maximum 8 conventions)	2 pts
Un cycle TAP	2 pts
Autres :	
Ajout d'un nouveau gymnase	3 pts
Participation régulière à une commission régionale de la ligue	3 pts
Professionnalisation (pour 1 ETP)	3 pts
Service civique (par volontaire)	2 pts

Cette liste n'est pas fermée. Il sera possible de l'élargir pour les prochaines saisons.

Exemple 1 : un club engage une équipe en prénationale :

- 24 licences dont 12 jeunes minimum

- 30 pts dont 15 pts minimum en équipes jeunes

L'équipe peut obtenir ses DAF de différentes façons

Obligation de 15 pts minimum en équipes jeunes = le club doit engager une équipe de 6X6 ou une équipe de 4X4 + une équipe de 2X2

Les 15 autres points peuvent être obtenus par des engagements d'équipes jeunes supplémentaires, sur l'organisation d'un événement, sur de la formation, le travail dans son club, etc ...

Exemple 2 : un club engage une équipe en régionale :

Si le club choisit la 1^{ère} option :

- 12 licences dont 6 jeunes minimum
- 15 pts

Les 15 pts peuvent être obtenus par des engagements d'équipes jeunes, sur l'organisation d'événement, sur de la formation, le travail dans son club ...

Si le club choisit la 2^{ème} option :

- 30 pts (Cas où le club n'a pas assez de licenciés et de licenciés jeunes)

Les 30 pts peuvent être obtenus sur l'organisation d'événement, sur de la formation, le travail dans son club, etc ...

Si le club choisit la 3^{ème} option :

Le club a la possibilité de donner une compensation de 1500 € s'il ne souhaite pas passer par les options 1 ou 2.

Exemple 3 : un club engage une équipe en pré nationale et en régionale :

- 24 licences dont 12 jeunes minimum
- 40 pts dont 15 pts minimum en équipes jeunes (10 pts par équipe senior supplémentaire)

Obligation de 15 pts minimum en équipes jeunes = le club doit engager une équipe de 6X6 ou une équipe de 4X4 + une équipe de 2X2

Les 25 autres pts peuvent être obtenus par des engagements d'équipes jeunes supplémentaires, sur l'organisation d'un événement, sur de la formation, le travail dans son club, etc ...

Exemple 4 : un club évoluant en nationale engage une pré nationale et une régionale :

- Obligations nationales + 20 pts (10 pts par équipe senior supplémentaire)

L'équipe peut obtenir ses 20 pts de différentes façons par engagements d'équipes jeunes supplémentaires, sur l'organisation d'un événement, sur de la formation, le travail dans son club, etc ...

Les équipes qui n'auront pas rempli leurs DAF seront rétrogradées dans la division inférieure.

Proposition 1 ou 2 :

1 - demander aux clubs de prioriser leurs équipes d'un point de vue DAF en début de saison

2 - choix aux clubs en difficulté pour les DAF de choisir en fin de saison l'équipe qui sera rétrogradée

LES PROPOSITIONS TECHNIQUES

1. Organisation stages 2017/2018

Après réflexion sur le déroulement du dernier stage M17 et la réunion avec l'ETR au CSN, une nouvelle proposition de calendrier et d'organisation des stages est proposée :

Vacances	Nb de jours	CRE						Pré-CRE	
		CAMPS		G ^{de} Volleyades		G ^{de} Atlanvol		filles	gars
		féminins	masculins	filles	gars	filles	gars		
Toussaint	3	40	40						
Noël	3	40	40						
Hiver	3			20	20	20	20		
Printemps	3			20	20	20	20		
Été	3							25	25

Remarque :

Le souhait initial était de porter l'ensemble des stages du CRE à 4 jours, pour coller au mieux au parcours de formation (16 journées). Cependant pour des raisons budgétaires, le nombre de jours a été ramené à 3 jours (12 journées) à l'issue de la réunion sur le budget du 15 mai 2017.

Pas de réunion de concertation cette année au CSN pour l'attribution des périodes de stages. La ligue doit directement se positionner sur les dates de son choix et le CSN effectuera une synthèse avec les demandes des autres associations.

2. Journée (colloque) d'information sur la détection

Afin de répondre aux attentes des clubs en matière d'information concernant la détection et la sélection en CRE et après au niveau national, Arnaud BESSAT, propose d'organiser un colloque, à destination des présidents et entraîneurs des clubs normands.

Celui-ci pourrait être animé par les cadres fédéraux en charge de la détection nationale. La participation à cette journée devrait être valorisée par l'obtention d'un demi-point DAF sur la saison 2017/2018 pour les clubs participants.

3. Atlanvol, nouvelle formule

Dans le but de répondre à l'attente des jeunes retenus en M17 sur les stages, il apparaît indispensable de concrétiser la participation aux stages par un objectif motivant. En l'occurrence par une compétition, à l'image des volleyades, auxquelles certains auront déjà eu la chance de participer. Une discussion, dans ce sens, est en cours entre les ligues de Bretagne, du Centre Val de Loire, des Pays de la Loire et de Normandie pour relancer une compétition du type Atlanvol, à moyen coût.

Une compétition test s'est déroulée, sur une journée, le samedi 20 mai 2017 à Tours, entre ces trois dernières ligues.

Lors de cette journée, une réunion s'est tenue, entre les représentants des ligues présentes, afin de fixer les bases d'une discussion pour la création de ce nouvel Atlanvol à l'horizon proche de 2018.

Compte-rendu de la réunion technique, du 20 mai 2017 à Tours

Présents : Michel MARTIN-DOUYAT (Président ligue du Centre Val de Loire), Eric BALLÉ (Président de la CRT ligue de Normandie), Gaëlle RAMARQUÈS (membre CRT et secrétaire g^{al} ligue de Normandie), Arnaud BESSAT (CTN ligue de Normandie) et Jean MARTIN (ATR ligue du Centre Val de Loire).

Excusé : Michel LEVI DI LEON (CTS ligue des Pays de la Loire)

A. Constats

- 1) *Besoin d'une formation M17 pour fidéliser et former cette catégorie. Plus d'importance encore en cas d'absence de pôle.*
- 2) *Besoin d'une compétition :*
 - *Donnant un but à la formation ;*
 - *Créant une passerelle de formation entre les CRE M15 et le jeu en équipes seniors Présentant un intérêt pour les jeunes dans sa forme (ces M17 ont souvent vécu les Volleyades) ;*
 - *Programmée dès le début de saison ;*
 - *Peu onéreuse pour les Ligues.*

B. Propositions

- *Souhait de regrouper 4 Ligues : Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire*
- *Compétition sur 2 jours (une nuitée) : Début 14h le 1^{er} jour, fin 16h le 2^e jour.*
- *Avant les Volleyades : idéalement 2 semaines avant (± 1 semaine), pour une possibilité de préparation aux Volleyades pour les Ligues souhaitant impliquer des M15 (garder la priorité aux M17).*
- *Organisation tournante, sur chaque région et dans des lieux les plus facilement accessibles par tous. **Ou tous les ans sur un même lieu (Le Mans ?)** qui soit un point central, facile d'accès, par la route et en train.*
- *Inscription en Février : mais proposition à faire aux jeunes dans les ligues dès les premières formations.*
- *La mutualisation des frais de transport a été évoquée pour une inscription permanente au budget des ligues. A étudier.*

Rapporteur : Michel Martin-Douyat

4. Pôle espoir régional

La possibilité de créer une structure permanente d'entraînement en Normandie doit être corrélée avec les besoins du PPF (Parcours Personnalisé de Formation) de la FFVOLLEY. Il faut donc continuer de travailler principalement sur les catégories d'âges concernées, le périmètre de détection et de recrutement, la capacité du centre permanent Normand à s'articuler dans le PPF national pour catapulter les potentiels internationaux vers le haut-niveau, tout en alimentant les clubs Normands évoluant en nationale 3, 2 et élite.

La jonction avec les clubs Normands, les pôles FFV et CFC alentours permettront de déterminer la labellisation possible du futur centre permanent: pôle espoir, Centre Régional d'Excellence, Centre Régional permanent... Tous ces aspects doivent être discutés lors de l'AG et dans les réunions de CRT, afin de faire évoluer le projet initial et de pouvoir proposer plusieurs options à la Direction Technique Nationale en vue de sa labellisation.

5. Championnats jeunes

Le souhait d'intégrer la Sportive Jeune à la CRT semble compliqué à mettre en place.

Cela a fait l'objet d'un débat avec les membres. Il en ressort qu'il serait plus judicieux qu'un membre de la CSR Jeune soit de droit dans la CRT, et réciproquement, afin que les deux commissions puisse travailler de concert.

LES PROPOSITIONS D'ARBITRAGE

En pré-nationale :

- Les clubs devront régler la redevance arbitrage à la ligue. La ligue remboursera (indemnité arbitrage + frais km) les arbitres. Les arbitres devront fournir un RIB à la CRA. Aucun remboursement ne sera fait par chèque.

- les quotas : pour tous les GSA, chaque équipe, par match à domicile, doit donner le nombre d'arbitres qu'il y a à désigner (ex : 2 en Prénationale, 4 en LAF)
- Un arbitre qui n'est pas licencié 10 jours avant son 1^{er} match se verra retirer cet arbitrage
- Un licencié FFVB qui officie sur une rencontre sans être arbitre ou sans avoir passé la formation théorique d'arbitrage dans la saison en cours ne pourra pas percevoir d'indemnité d'arbitrage.
- A la charge du club recevant l'indemnité du marqueur.

En régionale :

A la charge du club recevant le 1^{er} arbitre (diplômé ou en cours de formation) et le marqueur.

Les clubs pourront faire appel à la CRA pour désigner le 1er arbitre. La demande devra être faite 1 mois avant la date de la rencontre à l'exception des 3 premières journées.

ELECTIONS



ELECTIONS

La composition du Comité Directeur de la Ligue de Normandie est la suivante :

- **16 administrateurs, élus par les représentants des GSA**, à ce jour 2 postes ne sont pas occupés suite aux démissions de Nicolas SAILLARD en janvier et de David DELBARRE en juin,
- **5 représentants des Comités Départementaux**, les 5 postes sont pourvus,
- **1 Médecin** élu par les représentants des GSA, David FROMENTIN, il est toujours en poste

Sont également élus, mais ne font pas parti du Comité Directeur :

- **3 délégués régionaux** (et un maximum 3 suppléants), 2 postes de suppléants ne sont pas pourvus suite à la démission en juin de Nicolas SAILLARD, et d'un poste non pourvu en décembre dernier,
- **1 représentant Territorial**, Jean-Paul DUBIER, il est toujours en poste à ce jour.

A ce jour la ligue de Normandie n'a donc plus de trésorier.

Nous avons donc procédé à des appels à candidature afin de pourvoir ces 4 postes, avec une réponse à donner au moins 10 jours avant l'Assemblée Générale Régionale Élective pour les membres du Comité Directeur et au moins 15 jours avant la date de l'élection pour les délégués régionaux. Seul Pierrick LE BALC'H a présenté sa candidature dans les délais pour un poste de délégué régional remplaçant.

Afin de pourvoir aux postes manquants et compte tenu du nombre insuffisant de candidatures, nous vous proposons de faire un appel à candidature auprès des membres de l'AG, mais au préalable, nous vous demandons de bien vouloir voter pour le principe d'un appel à candidature non conforme à nos statuts et notre RI.

Question : acceptez-vous de faire un appel à candidature auprès des membres de l'AG ?

Question : y a t-il dans la salle des candidats aux 2 postes du Comité Directeur et aux postes de délégués régionaux ?

Élection pour au poste de délégué régional remplaçant :

Élection pour au poste de membre du Comité Directeur :

ANNEXE

FELICITATIONS



DISTINCTIONS 2017



MEDAILLES D'OR

BASSE-NORMANDIE	M. COLACE FRANCK
BASSE-NORMANDIE	MME DEVALLOIS JANY
BASSE-NORMANDIE	M. LAMOTHE LAURENT
BASSE-NORMANDIE	M. LAMOTHE PATRICK
BASSE-NORMANDIE	MME ROULLE SOPHIE

MEDAILLES D'ARGENT

BASSE-NORMANDIE	MME CHARRIERAS ANNE
BASSE-NORMANDIE	M. FAUVEL LAURENT
BASSE-NORMANDIE	MME LE GRATIET SOIZIC
HAUTE-NORMANDIE	M. MEYER GERARD
BASSE-NORMANDIE	M. NOEL GILLES

MEDAILLES DE BRONZE

BASSE-NORMANDIE	MME AUDIGE MARIE-CLAUDE BLANCHE
BASSE-NORMANDIE	MME BAUDE CHARLOTTE
BASSE-NORMANDIE	M. BELLEVILLE MATHIEU
BASSE-NORMANDIE	M. CARO CORENTIN
BASSE-NORMANDIE	MME CUDELOU SANDRINE
BASSE-NORMANDIE	MME DUJARDIN MARYLINE
BASSE-NORMANDIE	MME FLAMBARD NATHALIE
BASSE-NORMANDIE	M. GRANDJEAN ERIC
BASSE-NORMANDIE	M. JEANNE NOEL
BASSE-NORMANDIE	MME JEANNETTE MICHELE
BASSE-NORMANDIE	MME LAILLE STEPHANIE
BASSE-NORMANDIE	M. LE BERRE HUGO
BASSE-NORMANDIE	MME LENORMAND MARYLINE
HAUTE-NORMANDIE	M. LIZART NICOLAS
HAUTE-NORMANDIE	M. MASSE MATTHIEU
BASSE-NORMANDIE	MME MATHIEU PATRICIA
BASSE-NORMANDIE	M. PIERRE DOMINIQUE
BASSE-NORMANDIE	M. RIOU PHILIPPE
BASSE-NORMANDIE	M. SAINT THOMAS
BASSE-NORMANDIE	MME TROILLARD HELENE
BASSE-NORMANDIE	M. TY VEASNA

